



Etudes complémentaires au Débat Public

Etudes d'environnement

Présentation de la section élémentaire **Durance Centre Var**



Sommaire

I	PREAMBULE	3
II	PRESENTATION GENERALE DU COULOIR D'ETUDE.....	5
II.1	CARACTERISTIQUES DU COULOIR D'ETUDE	5
II.2	CONTEXTE GEOGRAPHIQUE	5
II.3	CONTEXTE TOPOGRAPHIQUE	5
III	OCCUPATION DU SOL.....	5
IV	ANALYSE DES ENJEUX.....	6
IV.1	RESSOURCE EN EAU	6
IV.1.1	Le contexte	6
IV.1.2	Les enjeux	6
IV.2	MILIEU NATUREL.....	7
IV.2.1	Le contexte	7
IV.2.2	Les enjeux	7
IV.2.3	Les zones importantes pour la biodiversité	8
IV.3	MILIEU HUMAIN	9
IV.3.1	Le contexte	9
IV.3.2	Les enjeux	9
IV.3.3	Les zones calmes	10
IV.4	AGRICULTURE ET SYLVICULTURE.....	11
IV.4.1	Le contexte	11
IV.4.2	Les enjeux	11
IV.5	PATRIMOINE ET PAYSAGE	12
IV.5.1	Le contexte	12
IV.5.2	Les enjeux	13
V	SYNTHESE GENERALE	14
V.1	RESSOURCE EN EAU	14
V.2	MILIEU NATUREL.....	14
V.3	MILIEU HUMAIN	14
V.4	AGRICULTURE ET SYLVICULTURE.....	14
V.5	PATRIMOINE ET PAYSAGE	14
V.6	CONCLUSION	14
VI	TABLEAU DE SYNTHESE.....	15
VII	ATLAS CARTOGRAPHIQUE	19

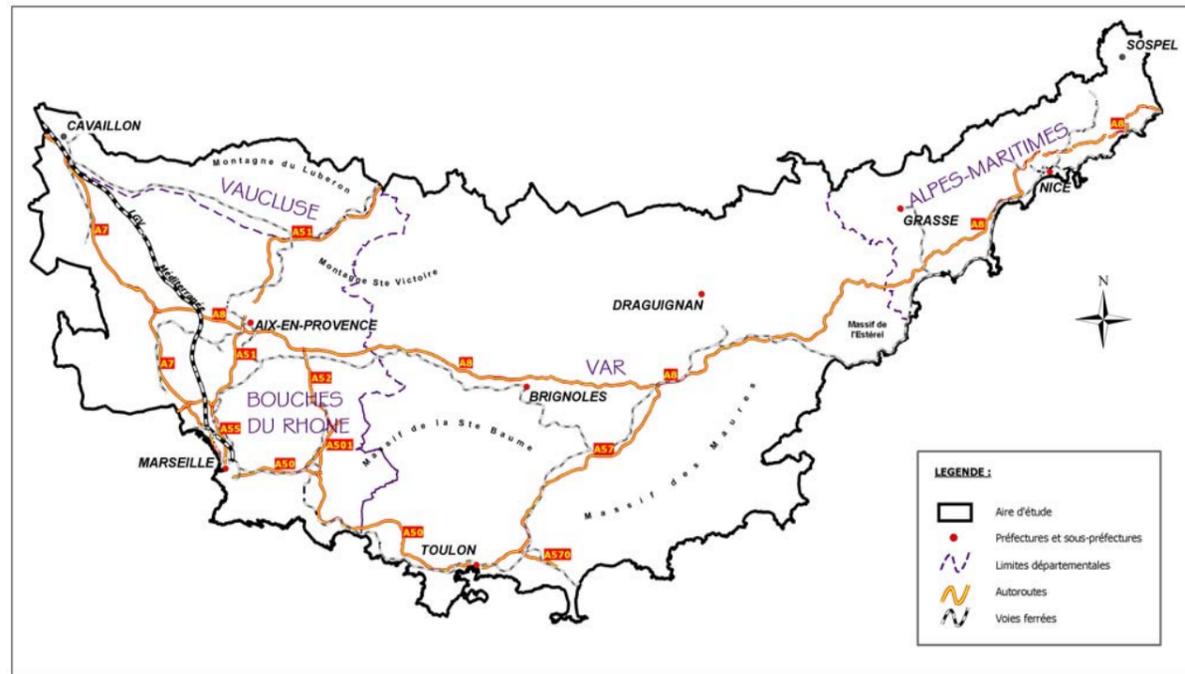
Pour le projet de la ligne à grande vitesse PACA, les premiers rapports sur l'état initial de l'aire d'étude ont été réalisés en 2004. En 2007, pour les études complémentaires suite au débat public (réalisé au 1^{er} semestre 2005), un certain nombre de données a été modifié et/ou ajouté aux différents rapports notamment grâce à un meilleur recensement des informations par les institutions spécialisées et un archivage des éléments sous Système d'Information Géographique.

I PREAMBULE

Le présent document est une actualisation du document réalisé pour le débat public. Il reprend donc et actualise les données présentées dans les études de 2004.

L'état initial a été réalisé au niveau de l'aire d'étude représentée ci-dessous :

LGV PACA – Préparation du débat public / Etudes d'environnement complémentaires



Aire d'étude

L'étude de l'état initial a été abordée selon les cinq thématiques suivantes :

- la ressource en eau ;
- le milieu naturel ;
- le milieu humain ;
- l'agriculture et la sylviculture ;
- le patrimoine et le paysage.

Chacun de ces thèmes a été caractérisé par des enjeux hiérarchisés selon 4 classes :

- les enjeux très forts ;
- les enjeux forts ;
- les enjeux moyens ;
- les enjeux faibles.

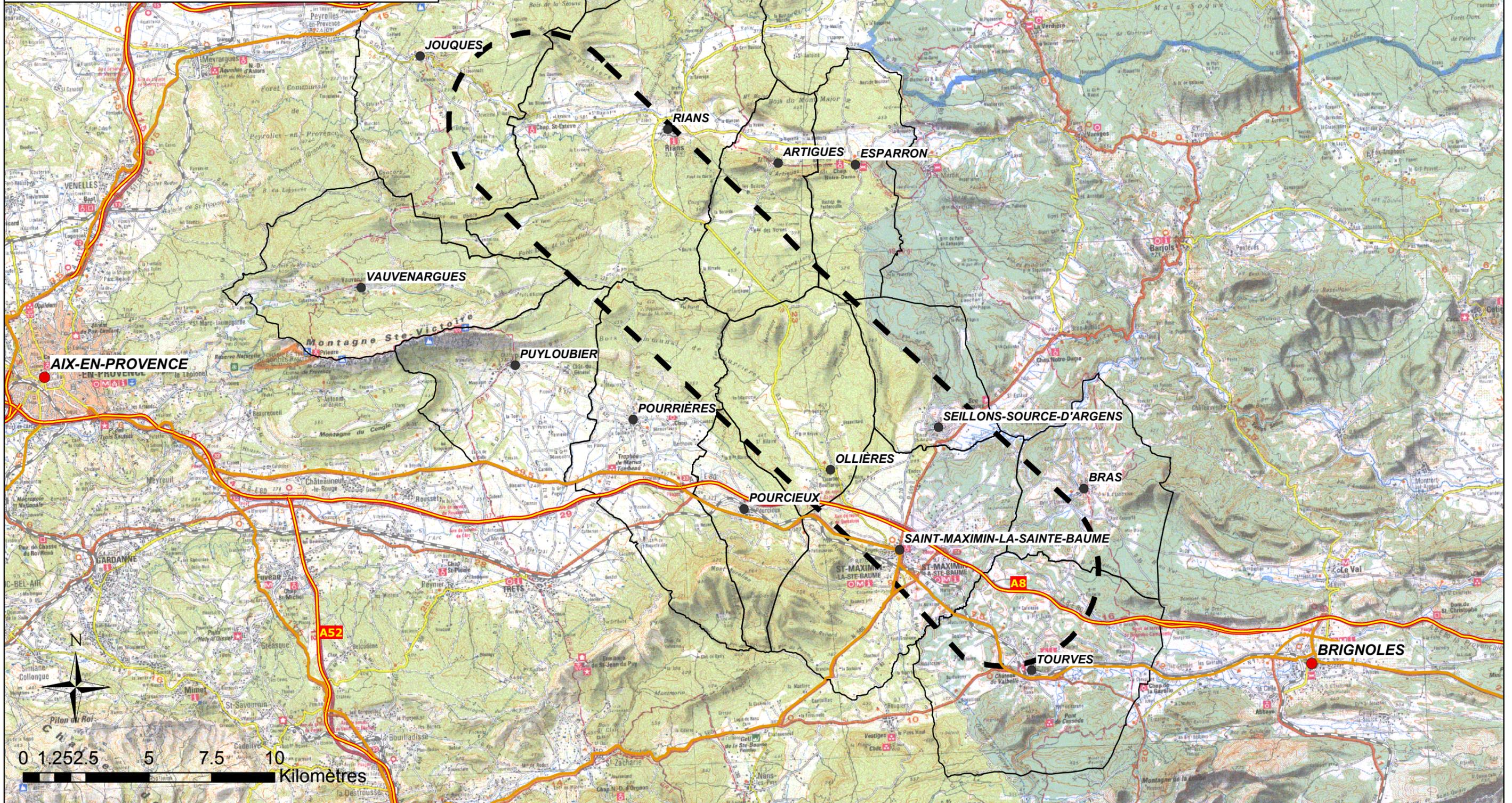
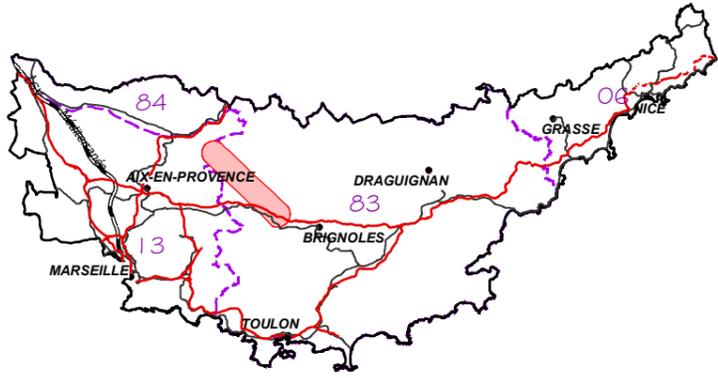
Le présent rapport est constitué d'une analyse environnementale illustrée par des cartes au 1/100 000°.

Les associations de sections élémentaires constituent des scénarios permettant de relier la LGV Méditerranée à l'agglomération niçoise.

Le présent rapport a pour objet d'analyser les enjeux d'environnement de la section élémentaires **Durance - Centre Var**.

DURANCE - CENTRE VAR

Présentation générale



II PRESENTATION GENERALE DU COULOIR D'ETUDE

II.1 CARACTERISTIQUES DU COULOIR D'ETUDE

La section élémentaire Durance-Centre Var est étudiée sous la forme d'un couloir d'étude de 7 km de large dont les caractéristiques sont présentées ci-après.

- Points reliés : Jouques (13) → Tourves (83) ;
- Communes principalement concernées (du nord au sud) : Jouques, Rians, Artigues, Pourrières, Seillons-Source-d'Argens, Ollières, Saint-Maximin-la-Sainte-Baume, Bras et Tourves ;
- Communes ponctuellement concernées (du nord au sud) : Vauvenargues, Puyloubier, Esparron et Pourcieux ;
- Longueur : 20 kilomètres environ sans compter les zones de recouvrement à chaque extrémité avec les sections élémentaires « Durance » et « Centre Var » ;
- Largeur : 7 kilomètres environ ;
- Surface : 225 km² environ.

II.2 CONTEXTE GEOGRAPHIQUE

Le couloir d'étude Durance - Centre Var se situe dans la partie ouest de l'aire d'étude au sein de la région naturelle de la Basse-Provence. Il s'étend sur les départements des Bouches-du-Rhône et du Var.

Orienté nord ouest – sud est, le couloir d'étude relie la vallée de la Durance à la source de l'Argens au niveau de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume en s'insérant entre la montagne de la Sainte Victoire à l'ouest et la montagne d'Artigues à l'est.

Il recoupe ainsi :

- La vallée du Réal entre Jouques et Rians ;
- un vaste massif boisé ;
- le bassin de Saint-Maximin, avec une vocation plus agricole, et qui subit une pression foncière importante du fait de l'accessibilité offerte par l'A8 dans ce secteur.

II.3 CONTEXTE TOPOGRAPHIQUE

La partie centrale du couloir d'étude s'inscrit dans un secteur montagneux encadré par la Montagne Sainte-Victoire à l'ouest et la Montagne d'Artigues à l'est. Les extrémités nord et sud s'inscrivent dans des secteurs de plaines entre 200 et 400 m d'altitude : la plaine du ruisseau du Réal entre Jouques et Rians au nord et le bassin de Saint-Maximin, ancien lac, au sud.

La Montagne Sainte Victoire, épine dorsale d'un ensemble naturel rocheux, est un massif de petite dimension, elle culmine à 1011 m d'altitude au pic des Mouches.

Quant à la montagne d'Artigues, elle culmine à environ 650 m.



Vue sur la Montagne Sainte-Victoire

Les zones les plus planes correspondent aux vallées dessinées par les cours d'eau, au niveau desquelles sont implantées les principales voies de déplacement et de liaisons entre villages.

III OCCUPATION DU SOL

L'occupation du sol¹ au sein du couloir d'étude se répartit comme suit :

Longueur (km)	Surface (km ²)	Occupation du sol					
		Milieu urbanisé ou urbanisable		Milieu agricole		Milieu naturel	
		Surface	%	Surface	%	Surface	%
33	224	22	10	55	25	147	66

Le tableau fait apparaître que le couloir d'étude concerne majoritairement le milieu naturel (66% de l'occupation du sol).

En effet, il s'inscrit dans une vaste zone naturelle boisée, à la faveur d'un relief montagneux, pour raccorder 2 bassins agricoles :

- au nord, la plaine de Rians ;
- au sud, le bassin de Saint-Maximim.

L'urbanisation est présente également au niveau de ces 2 extrémités, au niveau des zones les plus planes : Rians au nord et Saint-Maximim / Tourves au sud.

¹ La répartition de l'occupation du sol présentée ici est issue des Plans Locaux d'Urbanisme –PLU- (source : bases de données de la DRE PACA, disponibles sur le site internet du Centre Régional de l'Information Géographique (CRIGE PACA) relative au PLU généralisé de la région PACA). Nous avons regroupé les différents zonages en 3 catégories :

- Le milieu urbanisé et urbanisable, qui comprend les zones urbanisées (UA, UB, UC, UX...) et les zones naturelles destinées à l'extension urbaine (NA ; les zones NA comprenant les zones ouvertes à l'urbanisation et les réserves foncières urbanisables après modification du PLU) ;
- Le milieu agricole, qui comprend les zones NC (zones de richesses naturelles protégées notamment en raison de la valeur agricole des terres) ;
- Le milieu naturel, qui comprend les zones ND : zones protégées pour la qualité des sites et des paysages ou pour l'existence de risques naturels (inondations, glissements de terrain...).

IV ANALYSE DES ENJEUX

IV.1 RESSOURCE EN EAU

IV.1.1 LE CONTEXTE

Le vaste massif montagneux traversé par le couloir d'étude alimente trois bassins versant principaux :

- au nord-est celui du Réal, affluent de la Durance ;
- au sud-ouest, celui de l'Arc ;
- à l'est, celui de l'Argens

Le couloir d'étude traverse deux vallées : la vallée du Réal à son extrémité nord et la vallée du Cauron à son extrémité sud. On recense aussi 2 affluents de l'Argens au sud.

Affluent de la Durance, **le Réal** présente les caractéristiques suivantes :

- L'objectif de qualité de ses eaux est de classe très bonne (1A) ;
- Il est classé en 1^{ère} catégorie piscicole.

L'Arc est long de 85 km. Il prend sa source à proximité immédiate du couloir d'étude, au pied du Mont Aurélien, et se jette dans l'étang de Berre. La rivière présente des étiages prononcés et des crues importantes. La qualité de ses eaux est médiocre ou moyenne sur la quasi-totalité du cours. La pêche de loisir et la chasse constituent par ailleurs deux pratiques bien développées, ainsi que la pêche professionnelle en relation avec l'étang de Berre. Le risque d'inondation est très présent sur le bassin, il est aggravé par le développement urbain qui s'est fait au détriment du champ d'inondation. A noter que l'Arc fait partie des milieux prioritaires de l'Agence de l'Eau. Le couloir d'étude coupe très succinctement l'extrémité est du **contrat de rivière et du SAGE de l'Arc** ainsi que le **contrat de rivière de Touloubre** (actuellement en cours d'élaboration).

Le Cauron, un autre affluent de l'Argens situé entre Saint Maximin et Tourves, présente les caractéristiques suivantes :

- L'objectif de qualité de ses eaux est de classe très bonne (1A) ;
- Une partie de ses berges présente une zone inondable.

L'Argens est le principal cours d'eau du Var. Prenant sa source à moins de 300 m d'altitude, caractérisé par une pente faible et atypique, il naît dans le massif de la Sainte-Baume. Il se glisse vers le sud-est le long du massif des Maures avant de rejoindre la Méditerranée à Saint-Raphaël et après avoir parcouru une centaine de kilomètres. Son réseau d'affluents est très important.

Au niveau d'Ollières, **deux affluents de l'Argens**, le ruisseau des Fontaines et le Vallat d'Ollières, présentent un objectif de qualité de leurs eaux de classe très bonne (1A). Entre Ollières, Saint Maximin-la-Sainte-Baume et Seillons-Source-d'Argens, une vaste zone inondable recouvre une partie du couloir d'étude.

Quatre zones humides sont recensées près de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume :

- Source et marais de l'Argens à Seillons-Source-d'Argens ;
- Source des Gouffres bénits à Bras ;
- L'Etendard à Saint-Maximin-la-Sainte-Baume ;

Une zone humide est recensée à Jouques : le Bassin de Chante Merle.

Alors que les extrémités nord et sud du couloir d'étude reposent sur un **aquifère complexe du domaine provençal** (de potentialité moyenne), la partie centrale s'inscrit sur un **aquifère karstique** (de bonne potentialité).

Deux branches du **canal de Provence** sont recoupées dans la partie nord du couloir d'étude.

1 captage d'eau superficielle est recensé au niveau de Tourves. Il est utilisé pour l'agriculture et/ou l'industrie.

5 captages AEP en eaux souterraines sont disséminés le long du couloir d'étude pour alimenter les agglomérations voisines.

On recense 5 périmètres de protection éloignés de captages dans le couloir d'étude.

Les caractéristiques de ces captages sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Nom commune	Volume capté milliers m ³	Type d'usage	Type de milieu
JOUQUES	167	Distribution publique	Eau souterraine
OLLIERES	62,7	Distribution publique	Eau souterraine
SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME	2476,4	Distribution publique	Eau souterraine
BRAS	124	Distribution publique	Eau souterraine
TOURVES	159,7	Irrigation par ruissellement	Eau superficielle

Source : Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (2002) et Sandre (2006)

Depuis les premières études de l'état initial du fuseau réalisées en 2004, aucun nouveau site de captage d'eau souterraine n'a été recensé dans le fuseau d'étude.

Le recensement des zones inondables en France a évolué ce qui nous a permis une meilleure prise en compte de ce facteur notamment au niveau des agglomérations d'Ollières, de Saint Maximin-la-Sainte-Baume et de Seillons-Source-d'Argens où un vaste champs d'expansion de crues a été recensé. Ce site sensible est lié à l'existence de 2 affluents de l'Argens : ruisseau des Fontaines et le Vallat d'Ollières.

IV.1.2 LES ENJEUX

Les zones à enjeux **très forts** sont très localisées et de petites tailles, elles correspondent aux périmètres de protection éloignés de captages. Le Réal est également évalué en **enjeu très fort** du fait de sa catégorie piscicole. Il coupe transversalement le couloir d'étude dans sa partie Nord.

Une petite partie du couloir d'étude est en **enjeu fort** : les extrémités est du contrat de rivière et du **SAGE de l'Arc** qui sont recoupées très succinctement par le couloir d'étude. Les cours d'eau, affluents de l'Argens, de très bonne qualité, présentent également un enjeu fort et traversent transversalement le couloir d'étude dans sa partie sud. Il est de même pour le Vallat d'Ollières et le Cauron. Le canal de Provence coupe le couloir d'étude de façon transversale dans sa partie Nord.

La vaste zone inondable des communes d'Ollières, de Saint Maximin-la-Sainte-Baume et de Seillons-Source-d'Argens constitue aussi un **enjeu fort**. Plus réduite, les champs d'inondation des abords du Cauron sont aussi classés en enjeu fort : ces derniers traversent le couloir d'étude à l'extrémité sud-est du couloir d'étude et ne pourront être évités.

La partie centrale du couloir d'étude se situe majoritairement en **enjeu moyen**. Cet enjeu correspond à la bonne potentialité de l'aquifère karstique.

IV.2 MILIEU NATUREL

IV.2.1 LE CONTEXTE

Le couloir d'étude :

- s'inscrit, au nord, au sein d'un vaste espace naturel boisé et montagneux entre la montagne Sainte-Victoire, le Concors et la montagne d'Artigues ;
- traverse, au sud, le cours amont de l'Argens et se termine au pied du Mont Aurélien (hors couloir d'étude).

Les principales entités naturelles côtoyées par le couloir d'étude sont ainsi le massif du Concors, la Montagne Sainte Victoire et le Mont Aurélien.

Le couloir d'étude comprend 2 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type II :

- Entre Esparron et Artigues : Montagne d'Artigues (n°83-106-100) ;
- Massif de la Gardiole (n°83-195-100).

La **Montagne Sainte-Victoire** et le **massif du Concors** font l'objet des mesures suivantes (au sein du couloir d'étude) :

- ZPS (FR9310067) : Montagne Sainte-Victoire (11 espèces sont inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux) ;
- ZICO (PAC06) : Montagne Sainte-Victoire (comme vue précédemment) ;
- site d'intérêt communautaire (SIC), référencé FR9301605 : Montagne Sainte-Victoire, forêt de Peyrolles, montagne des ubacs, montagne d'Artigues. On y recense 3 habitats prioritaires et 1 espèce d'invertébrés prioritaire (comme vue précédemment) ;

8 espaces naturels sensibles sont situés dans le couloir d'étude : Rians (2), Ollières (2), Seillons-Source d'Argens (2) et Saint-Maximin-la-Sainte-Baume (2).

On notera l'existence de 2 autres ZNIEFF de type II au niveau de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume :

- Mare de l'Etandard (n°83-133-100) ;
- Le Cauron et ses affluents (n° 83-209-100).

ZPS : zone de protection spéciale
ZICO : zone d'importance pour la conservation des oiseaux
ZNIEFF : zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique
SIC : sites d'importance communautaires

Depuis les premières études de l'état initial du fuseau réalisées en 2004, les espaces naturels remarquables du massif de la Sainte Victoire ont beaucoup évolué. Les périmètres et la nature des prescriptions réglementaires ont changé. Ainsi, on constate que :

- Les sites éligibles ont été présentés à la Commission Européenne et ont disparu.
- La ZPS de la montagne Sainte Victoire s'est étendue et couvre la largeur de la bande d'étude.
- Les ZNIEFF I et II se sont transformées avec le passage aux ZNIEFF de 2^{ème} génération. Toutes les ZNIEFF de type I du couloir d'étude ont disparu.
- A contrario, le nombre de ZNIEFF de type II a augmenté permettant une meilleure préservation du massif de la Sainte Victoire, de la Vallée du Cauron et du massif de Concors.
- Un nouvel espace naturel sensible est apparu à Ollières.

IV.2.2 LES ENJEUX

L'extrémité nord du couloir d'étude est évaluée en **enjeu très fort** du fait de la ZPS et du SIC. Cette zone correspond au nord de la montagne Sainte-Victoire et au massif d'Artigues. La ZICO, **enjeu fort** apparaît peu car recouverte par la ZPS et le SIC. Ce secteur présente une très grande richesse en termes de patrimoine naturel.

Quelques zones à enjeu très fort apparaissent entre Seillons-Source-d'Argens et Ollières. Il s'agit d'espaces naturels sensibles.

L'extrémité sud dévoile un enjeu moyen correspondant à la vallée du Cauron.

IV.2.3 LES ZONES IMPORTANTES POUR LA BIODIVERSITE

La préservation de la biodiversité est aujourd'hui un enjeu international. Dans le cadre d'un projet d'infrastructure linéaire telle qu'une LGV, l'effet potentiel principal sur la biodiversité est la **fragmentation de l'espace**. La fragmentation provoque la diminution de la surface d'habitat disponible et augmente l'isolement des habitats, ce qui a pour conséquence en termes de biodiversité :

- de réduire la taille des populations et provoquer une perte de diversité génétique pour les petites populations isolées ;
- d'entraîner la perte des espèces caractéristiques du milieu considéré et des espèces sensibles à l'effet de surface, qui ne peuvent subsister dans des habitats de surface inférieure au seuil du domaine vital² (pour les espèces animales);
- de séparer différents milieux ressources complémentaires, nécessaires à une espèce (territoire de reproduction, espace de gagnage...).

Dans la perspective d'un développement durable, la préservation de la biodiversité, et donc des zones importantes pour la biodiversité, apparaît comme un enjeu environnemental majeur.

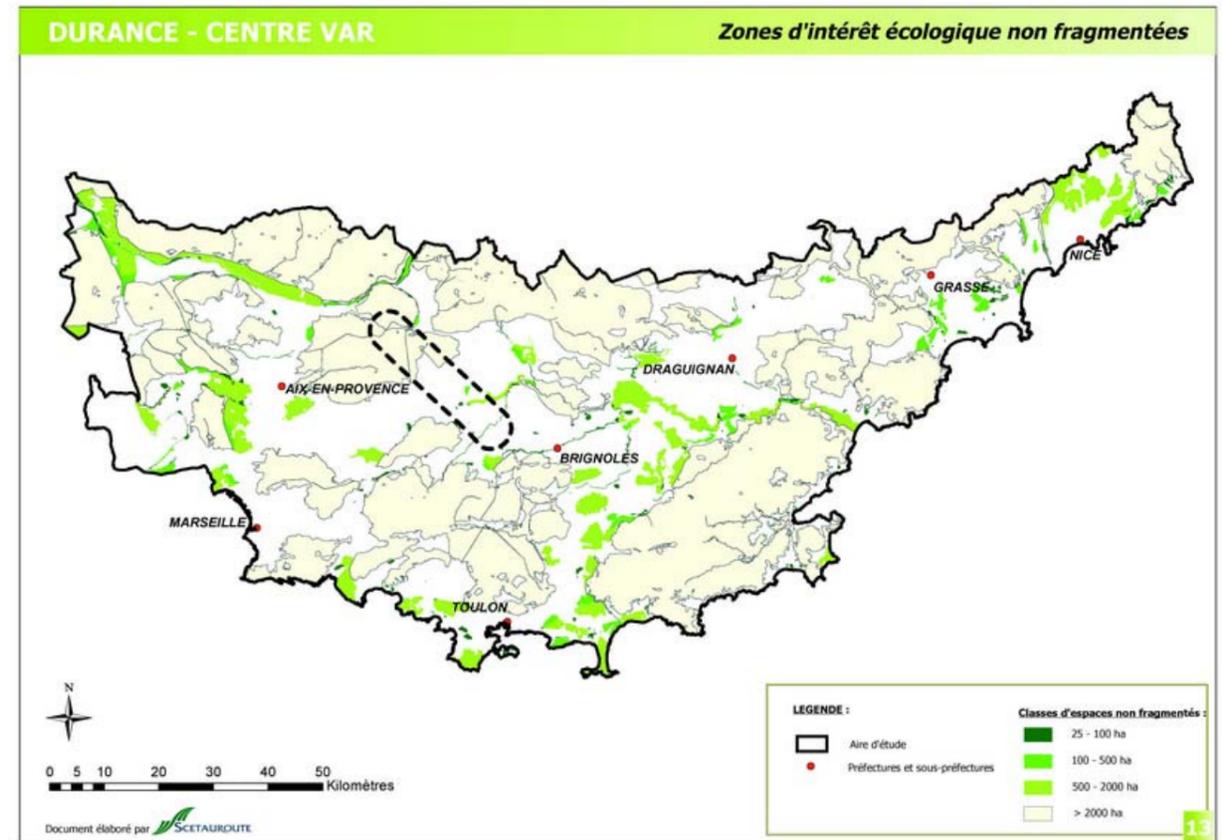
La prise en compte des zones importantes pour la biodiversité a consisté ici à mettre en évidence les espaces non fragmentés et les zones d'intérêt écologique non fragmentées. Ce travail a été mené à partir de l'identification des éléments générateurs de fragmentation³ et de la prise en compte des zones d'enjeux écologiques décrites précédemment (zones à enjeux très forts, forts et moyens, hors ZNIEFF géologiques).

La carte ci-contre présente ainsi les espaces non fragmentés et les zones d'intérêt écologique non fragmentées à l'échelle de l'aire d'étude.

Les espaces recoupés par le couloir d'étude apparaissent majoritairement non fragmentés (surface > 2 000 ha) au niveau du vaste espace boisé et montagneux. En revanche, la vallée de l'Argens et ces affluents apparaissent nettement fragmentée (25 < surface < 100 ha) aux abords de l'autoroute A8 et du centre urbain de Saint-Maximin.

Les zones d'intérêt écologique sont localisées au droit de la Sainte-Victoire, au nord, et de la vallée de l'Argens, au sud. Ces zones apparaissent non fragmentées au niveau du massif montagneux (surface > 2 000 ha) et fragmentés au niveau de la vallée (500 < surface < 2 000 ha), qui fait l'objet d'une importante activité humaine liée à l'agriculture et l'urbanisation. Ainsi, les zones importantes pour la biodiversité sont essentiellement localisées dans la partie nord-ouest du couloir d'étude.

La réévaluation des espaces naturels remarquables depuis 2004 a conduit à peu de modification concernant les espaces fragmentés du fuseau Durance Centre-Var. Entre 2004 et 2007, les périmètres des zones naturelles remarquables ont peu évolué dans ce secteur. Seule la nature des prescriptions réglementaires a été révisée.



² Le domaine vital d'une espèce animale correspond à l'ensemble des milieux parcourus pour répondre à ses besoins biologiques : alimentation, reproduction, repos...

³ Les éléments générateurs de fragmentation retenus sont :

- les principaux cours d'eau ;
- les infrastructures linéaires de transport notamment certaines lignes ferroviaires, les infrastructures routières de type autoroutes, routes nationales à 2x2 voies ainsi que les canaux ;
- les zones urbanisées (habitat aggloméré et dense ; zones d'activités).

IV.3 MILIEU HUMAIN

IV.3.1 LE CONTEXTE

Urbanisme

La partie centrale du couloir d'étude, vaste espace naturel boisé et montagneux, est très peu habitée.

Deux pôles d'**habitat** se retrouvent aux extrémités du couloir d'étude, au niveau de Rians et de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume (qui constitue un pôle aggloméré conséquent avec environ 12 500 habitants).

Des pôles d'**habitat aggloméré puis dense** sont situés au droit de ces centres communaux.

Au nord du couloir d'étude, la vallée à l'ouest de Rians est occupée par un habitat diffus. Sur la partie sud du couloir d'étude, on note la présence d'un habitat diffus à l'ouest d'Ollières et tout autour de Tourves. De plus, un habitat dense s'est développé de manière très importante dans le bassin de Saint-Maximin.

Au sein du couloir d'étude, de petites **zones d'activités** très localisées se sont implantées au niveau des communes les plus habitées (Rians, Seillons-Source-d'Argens et Saint-Maximin-la-Sainte-Baume).

La progression démographique locale, le canton étant le plus dynamique de France, nécessite par ailleurs la délimitation de **zones d'urbanisation future**. Dans le couloir d'étude ces zones sont restreintes et regroupées sur les communes de Rians, Ollières et Saint-Maximin-la-Sainte-Baume.

Infrastructures et principaux réseaux

Le couloir d'étude Durance-Centre Var n'est pas un axe de communication naturel et aucune infrastructure de transport majeure ne le suit. La route la plus importante est la RD3 reliant Rians à Saint-Maximin.

Par contre, le couloir d'étude rejoint à son extrémité sud un couloir de passage privilégié. Ce couloir concentre de nombreuses infrastructures :

- l'autoroute A8 et la RN7 ;
- la voie ferrée Carnoules-Gardanne.

Ces infrastructures assurent les relations à l'est et l'ouest de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

Concernant les réseaux, on recense : deux lignes THT (nord-sud) qui coupent le couloir d'étude dans sa partie centrale et le pipeline « SPMR », reliant Puget-sur-Argens à Fos-sur-Mer qui longe l'A8.

Loisirs et tourisme

Un terrain de sports est recensé sur la commune de Rians.

Risques technologiques et sols pollués

Le risque technologique est principalement représenté par les exploitations du sous-sol : mines et carrières.

Un périmètre de concession minière et quelques zones de travaux souterrains très restreintes sont localisés sur la commune d'Ollières. Ces zones de travaux souterrains peuvent présenter des risques d'instabilité du sol et du sous-sol.

Depuis 2004, l'habitat dense a été réévalué au sein du projet. Son classement est passé d'enjeu fort à très fort modifiant fortement le profil des enjeux du projet concernant le milieu humain.

IV.3.2 LES ENJEUX

Le couloir d'étude apparaît majoritairement en **enjeu faible** pour le milieu humain.

Les zones à **enjeu très fort** sont réduites et se situent au niveau des zones d'habitat aggloméré et dense, ainsi qu'au niveau des zones de travaux souterrains à Ollières. Les zones à **enjeu très fort** sont disséminées aux 2 extrémités du couloir d'étude et plus largement au sud à Ollières, Seillons, Tourves et Saint-Maximin où une très large zone d'habitat dense barre le couloir d'étude sur 5 km de large.

Les zones à **enjeu moyen** correspondent à l'habitat diffus et se retrouvent principalement dans la plaine de Rians et à l'extrémité sud du couloir d'étude, à l'ouest d'Ollières et à Tourves.

IV.3.3 LES ZONES CALMES

La section élémentaire DURANCE CENTRE VAR apparaît comme un couloir d'étude calme à l'exception de sa partie la plus méridionale riche en voies urbaines bruyantes et présentant une zone urbanisée s'organisant autour de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume.

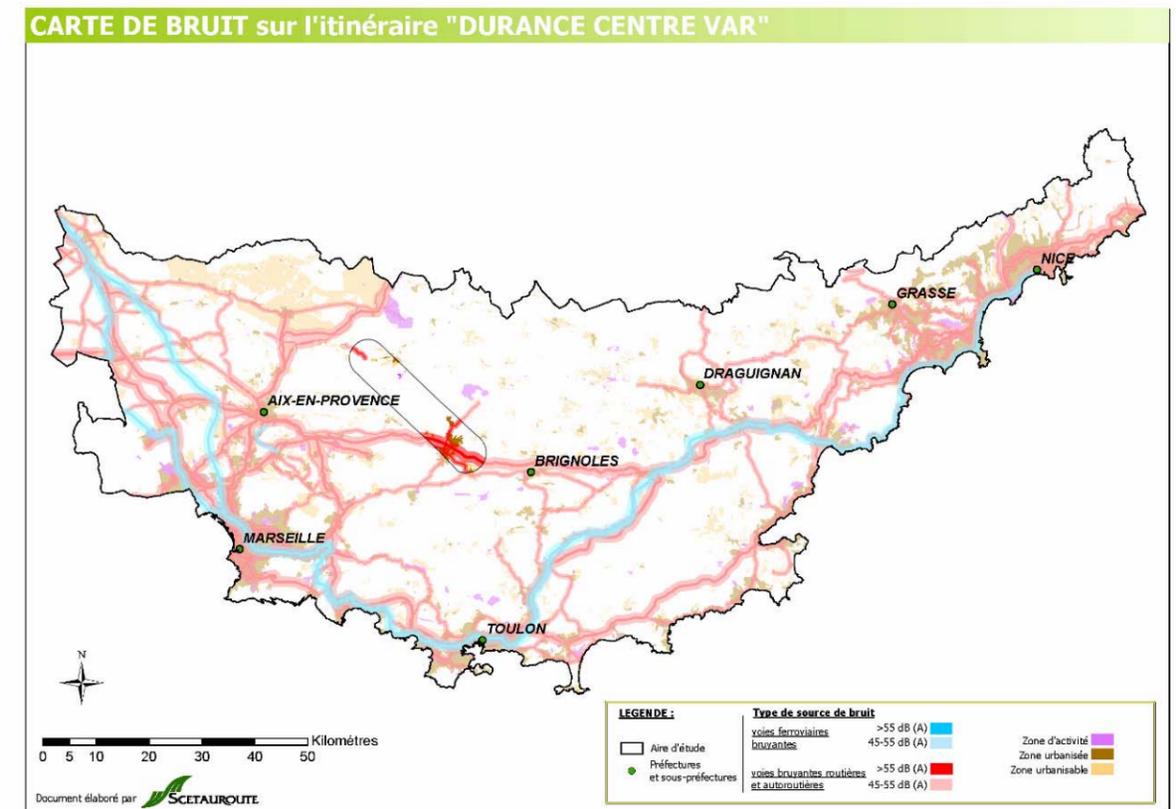
En particulier la section élémentaire est parcourue par :

- L'A8 (La provençale), au Sud de la section élémentaire ;
- La RN7 au Sud de la section élémentaire également parallèle à l'A8 ;
- La RD560 qui recoupe la section élémentaire au Sud à proximité de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume ;
- La RD561 au Nord ;
- On note également dans la zone calme un site inscrit cité « Oppidum Pain de munition ».

10 % à peine de la surface de cette section élémentaire est urbanisée.

76 % de la surface de cette section élémentaire peut être considérée comme recelant des zones calmes. (cf. tableau ci-dessous).

	S (km ²)	Pourcentage
Surface de la zone d'étude (km ²)	224	100%
Surface impactée par le bruit routier et ferroviaire (km ²)	42	19%
Surface impactée par les zones urbaines (km ²)	22	10%
Recouvrement des zones	10	5%
Total Surface Bruyante	54	24%



De nombreuses zones calmes préexistantes deviendraient bruyantes à l'occasion du projet de LGV.

IV.4 AGRICULTURE ET SYLVICULTURE

IV.4.1 LE CONTEXTE

Les surfaces agricoles représentent environ 25% du couloir d'étude. Elles sont principalement localisées aux extrémités du couloir d'étude : au nord dans la plaine de Rians, au sud dans le bassin de Saint-Maximin.

Il existe une différence des types de cultures entre la partie nord et la partie sud du couloir d'étude. En effet, au nord, on retrouve principalement des terres arables mais peu de vignobles et au sud, on recense principalement du vignoble et quelques terres arables.



La campagne de Seillons-Source-d'Argens

L'ensemble du couloir d'étude se situe en AOC, on y recense **5 AOC, 2 oléicoles et 3 viticoles**.

Les AOC viticoles :

La **partie nord** du couloir d'étude coupe l'extrémité est de la limite géographique de l'AOC « Coteaux d'Aix-en-Provence ».

Au centre du couloir d'étude, se rencontrent les aires géographiques des AOC « Coteaux d'Aix-en-Provence », « Cote de Provence » et l'AOC « Coteaux Varois ».

Dans la **partie sud** s'étend une partie de l'aire géographique de l'AOC « Coteaux Varois ».

Les AOC oléicoles :

La **partie nord** du couloir d'étude comprend la partie sud de l'AOC « Huile d'Olive de Haute Provence ».

Au centre du couloir d'étude, se rencontrent les aires géographiques des AOC « Huile d'Olive de Haute Provence » et « Huile d'Olive d'Aix-en-Provence ».

On compte 52 Contrats Territoriaux d'Exploitations dans le couloir d'étude :

- 4 à Jouques ;
- 4 à Rians ;
- 2 à Artigues ;
- 1 à Esparron ;
- 12 à Pourrières* ;
- 5 à Seillons-Source-d'Argens ;
- 2 à Pourcieux ;
- 4 à Saint-Maximin-la-Sainte-Baume ;
- 2 à Tourves.

(*) ce chiffre est à relativiser sachant que le couloir d'étude recoupe très partiellement les communes de Pourrières ; en effet, le couloir d'étude ne concerne pas le vaste bassin agricole de la haute vallée de l'Arc.

D'un point de vue global les profils agricoles et sylvicoles ont peu changé. Les évolutions portent essentiellement sur les CTE et CAD. Ces contrats étant limités dans le temps, leurs nombres par commune et leurs répartitions ont évolué depuis 2004 (52 → 36).

Les forêts occupent aussi une partie conséquente du couloir d'étude au niveau des reliefs et massifs (plus de 50% de la superficie du couloir d'étude). Il existe une relative similitude entre l'implantation des surfaces boisées et des plus fortes pentes. Les boisements sont ainsi situés sur la partie centrale du couloir d'étude et plus ponctuellement sur les extrémités.

On recense de nombreuses forêts publiques et une forêt domaniale sur la commune de Rians : la forêt domaniale de Gardiole.

IV.4.2 LES ENJEUX

Les zones à **enjeu très fort** se situent principalement au nord du couloir d'étude (terres agricoles de la vallée du Réal) et au sud-est du couloir d'étude (terres agricoles des vallées des affluents de l'Argens). Elles correspondent essentiellement aux terres agricoles (terres arables et vignes).

Les **enjeux forts** se regroupent au centre du couloir d'étude. Ils concernent la forêt domaniale et les autres forêts publiques (régionales, départementales et communales). Cette zone correspond à la partie Est du massif de la Sainte-Victoire.

Les zones à **enjeux moyens** sont recensées sur l'ensemble du couloir d'étude : ce sont des forêts privées.

Les zones à **enjeux très forts** sont difficilement évitables car elles sont principalement localisées au niveau des grands points de passage : en vallée et aux extrémités du couloir d'étude.

IV.5 PATRIMOINE ET PAYSAGE

La thématique « patrimoine et paysage » a fait l'objet d'une analyse complémentaire au travail réalisé dans le cadre de l'étude de l'état initial.

A partir des données issues de l'état initial, complétées par des visites de terrain, les parcours pittoresques, sites et territoires suivants ont été identifiés :

- ↪ Les sites et micro-paysages reconnus pour leur intérêt paysager ou pittoresque⁴,
- ↪ Les points de vue et leur cône de vision de 2 km,
- ↪ Les tables d'orientation et leurs champs de vision⁵ de 2 km,
- ↪ Les villages perchés et les silhouettes bâties significatives ainsi que leurs abords de 2 km,
- ↪ Les parcours pittoresques en rase-campagne des cartes Michelin et leur bande de 2 km,
- ↪ Les parcours pittoresques en forêt des cartes Michelin et leurs bandes de 500 m,
- ↪ Les chemins de Grande Randonnée et leurs bandes de 500 m.

La distance de deux kilomètres correspond à la distance maximale jusqu'à laquelle une infrastructure telle qu'une LGV occupe une partie importante du champ de vision et vient donc potentiellement porter atteinte à la qualité ou l'intégrité des paysages. Au-delà de deux kilomètres, la LGV est bien visible, mais ne s'impose plus, elle se noie dans la masse des terres. De la même manière, la co-visibilité avec les villages perchés et les silhouettes bâties significatives pourra être potentiellement dénaturée à l'intérieur d'un cône de 2 km de rayon autour de ces lieux.

Les arcs des cônes de vision représentés correspondent approximativement au territoire perçu depuis les vues et panoramas et celui à l'intérieur duquel les villages perchés et les silhouettes bâties sont visibles.

Il n'a pas été attribué d'enjeu systématique aux itinéraires touristiques. Ces itinéraires traversant des portions de territoires ne possédant pas de qualités paysagères particulières, seules les autres portions plus pittoresques de ces itinéraires ont été 'ourlés' d'un territoire d'enjeu. Tout naturellement, lorsque ces portions pittoresques de routes traversent des forêts, la zone sensible est plus mince (500 mètres). Lorsque, au contraire, la route est en rase campagne, les abords sont plus larges (2 kilomètres). D'autres routes permettant de percevoir des paysages emblématiques et remarquables ont été également ourlées de façon semblable.

Les chemins de Grandes Randonnées sont aussi des itinéraires privilégiés de découverte paysagère du territoire. Etant moins fréquentés que les routes, ils ont été ourlés d'une bande sensible de 500 m.

Par ailleurs, les paysages emblématiques non protégés ou paysages remarquables⁶ sont mentionnés lorsqu'ils sont recoupés par le couloir d'étude.

Les sites et micro-paysages reconnus pour leur intérêt paysager ou pittoresque ont été classés en enjeu fort. Les points de vue et les parcours ont été retenus comme des enjeux forts mais n'ont pas été pris en compte dans le calcul des surfaces d'enjeux ; étant donné que les champs de vision qui leur sont associés apparaissent difficilement quantifiables.

⁴ Ces sites et micro-paysages ont été identifiés à partir de l'atlas paysager des Bouches-du-Rhône et d'une visite de terrain.

⁵ Le champ de vision est la mesure de ce qui est perceptible par les yeux d'un observateur. Il peut être contraint par des plans (premiers plans) et divers obstacles ; on dit alors qu'il est restreint ou orienté. Lorsque aucun obstacle ne se trouve en premier plan, il peut alors être plus large et plus vaste. Dans le cadre des espaces extérieurs, le champ de vision change constamment pour un observateur en mouvement et il peut être plus ou moins large et profond en fonction des conditions météorologiques.

⁶ Tels que définis par l'atlas paysages des Bouches du Rhône et la DTA 13 en cours de finalisation, l'atlas paysages de Vaucluse, la DTA 06 et l'atlas paysages des Alpes Maritimes, par le schéma départemental des carrières du Var, par l'étude Durance : Paysages, Patrimoine et Milieux Naturels du val de Durance.

IV.5.1 LE CONTEXTE

Le paysage

De nombreuses unités paysagères sont traversées ou côtoyées par le couloir d'étude. Ainsi des ambiances aussi variées que la Montagne Sainte-Victoire ou le bassin de l'Argens sont concernées.

En quittant la vallée de la Durance, puis le vallon de Jouques, les paysages se ferment. Les collines aux pentes douces du massif du Concors sont couvertes de forêts et ce n'est qu'en de rares occasions que l'on rencontre des clairières où se sont installés des domaines agricoles cultivant céréales, vignes et oliviers. Quelques sommets dominent ces clairières. D'abord la montagne de Vautubière au Nord du couloir d'étude, puis la Montagne des Ubacs et la colline Saint-Pierre au Sud de Jouques.



Vue du village de Jouques

En continuant davantage vers le Sud, le couloir d'étude traverse un vaste secteur de collines boisées très peu habité entourant Rians.

Le terroir du Concors est éclaté en petits labours, mas, domaine isolé et fait en quelque sorte la transition entre la Provence littorale et la Provence Bas alpine. Cette Provence verte et forestière annonce les contrées agréables du Haut-Var.



Vue d'une ferme dans le massif du Concors

Puis, tout à fait au sud du couloir d'étude, on quitte le département des Bouches du Rhône pour celui du Var. Là se trouve le bassin de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume, qui, situé sur le fond d'un ancien lac, fait trôner sa cathédrale au beau milieu d'un espace tout à fait plat circonscrit par des collines et des boisements. Ces collines ne sont pas que boisées, elles sont de toutes parts entrecoupées de vignobles et offrent des lieux de promenades et de fraîcheur aux habitants de la petite cité. Tout à fait au sud, du haut de ses 875m, le Mont Aurélien domine la plaine.

Le couloir d'étude ne traverse pas de chemins de Grande Randonnée. En Revanche des itinéraires pittoresques, empruntent la petite RD10 au niveau du Puits-de-Rians et la RD70 entre Saint-Maximin-

la-Sainte-Baume et Seillons-Spource-d'Argens. Ces itinéraires offrent des possibilités de ballades agréables.

Le couloir d'étude traverse l'unité paysagère remarquable du Massif de la Sainte-Victoire et recoupe au sud celle du Massif de la Sainte-Baume.

Les micros-paysages remarquables

Des micro-paysages, remarquables par leurs qualités pittoresques et leur renommée, ont été répertoriés :

Site du Vallon de Saint-Bachi à Saint-Estève : ce site possède une belle ripisylve. C'est aussi le lieu où le canal de Provence enjambe le ruisseau du bachi en aqueduc.

Piémont de la Montagne des Ubacs

Le terroir de Seillons : Seillons-Source d'Argens est un petit village charmant. De la colline, on découvre un panorama sur la chaîne de la Sainte Baume, le massif de la Sainte-Victoire, la plaine de l'Argens et, au premier plan, une vue imprenable sur la ville de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume et le Mont Aurélien. Dans le village, les maisons anciennes s'étirent le long du rocher jusqu'au sommet de la colline où se trouve un château du XVIII^{ème} siècle entouré d'un jardin à la française.



Vue de la campagne de Seillons depuis la RD 35

Le patrimoine

Le couloir d'étude traverse un secteur assez riche sur le plan du patrimoine bâti, on y trouve en effet :

- 7 monuments historiques classés : 3 à Saint-Maximin-la-Sainte-Baume dont la basilique et 4 à Tourves ;
- 2 sites classés (dont 1 ponctuel) : l'extrémité est du site classé de la Montagne Sainte-Victoire recoupe le couloir d'étude au niveau de Puyloubier et 1 site ponctuel en limite de couloir d'étude, à Tourves ;
- 4 monuments historiques inscrits : à Rians, à Ollières, à Saint-Maximin-la-Sainte-Baume et à Tourves.

Le couloir d'étude recoupe également, le projet de classement « Massif du Concors ».

Depuis les premières études de l'état initial, aucun édifice historique ni aucun site nouveaux ne sont à recenser. Seul le périmètre du projet de classement de site du massif du Concors a légèrement évolué.

IV.5.2 LES ENJEUX

Dans la partie centrale, le couloir d'étude coupe l'extrémité est du site classé de la Sainte-Victoire. Les autres zones à **enjeu très fort** sont très ponctuelles et localisées, car elles concernent des monuments historiques classés.

L'extrémité nord du couloir d'étude traverse la portion est du projet de classement « Massif du Concors ».

Les autres zones à **enjeu fort** sont très ponctuelles et localisées, elles correspondent :

- aux monuments historiques inscrits,
- aux unités paysagères des massifs de la montagne Sainte Victoire et de la Sainte Baume,
- aux itinéraires pittoresques répertoriés dans la littérature touristique où la visibilité sur le projet pourrait également être perçue comme négative,
- aux villages perchés (Rians et Seillon-Source d'Argens) et à leurs périmètres de deux kilomètres où la covisibilité avec le projet pourrait apparaître comme négative.

Bien que marginale dans le couloir d'étude, la présence de la Montagne Sainte-Victoire, entité paysagère remarquable, est à noter.

V SYNTHÈSE GÉNÉRALE

Le couloir d'étude Durance-Centre Var traverse un territoire renommé du point de vue naturel avec une présence humaine limitée. Du fait de sa topographie plane aux extrémités du couloir d'étude, de nombreuses exploitations agricoles se sont développées.

V.1 RESSOURCE EN EAU

Les zones à enjeux très forts sont très localisées et de petites tailles, elles correspondent aux périmètres de protection éloignés de captages. Le Réal est également évalué en enjeu très fort du fait de sa catégorie piscicole. Il coupe transversalement le couloir d'étude dans sa partie Nord.

Une petite partie du couloir d'étude est en enjeu fort : les extrémités est du contrat de rivière et du SAGE de l'Arc qui sont recoupées très succinctement par le couloir d'étude. Les cours d'eau, affluents de l'Argens, de très bonne qualité, présentent également un enjeu fort et traversent transversalement le couloir d'étude dans sa partie sud. Il en est de même pour le Vallat d'Ollières et le Cauron. Le canal de Provence coupe le couloir d'étude de façon transversale dans sa partie Nord.

La vaste zone inondable des communes d'Ollières, de Saint Maximin-la-Sainte-Baume et de Seillons-Source-d'Argens constituent aussi un enjeu fort. Plus réduite, les champs d'inondation des abords du Cauron sont aussi classés en enjeu fort : ces derniers traversent le couloir d'étude à l'extrémité sud-est du couloir d'étude et ne pourront être évités.

La partie centrale du couloir d'étude se situe majoritairement en enjeu moyen. Cet enjeu correspond à la bonne potentialité de l'aquifère karstique.

V.2 MILIEU NATUREL

L'extrémité nord du couloir d'étude est évaluée en enjeu très fort du fait de la ZPS et du SIC. Cette zone correspond au nord de la montagne Sainte-Victoire et au massif d'Artigues. La ZICO, enjeu fort apparaît peu car recouverte par la ZPS et le SIC. Ce secteur présente une très grande richesse en termes de patrimoine naturel.

Quelques zones à enjeu très fort apparaissent entre Seillons-Source-d'Argens et Ollières. Il s'agit d'espaces naturels sensibles.

L'extrémité sud dévoile un enjeu moyen correspondant à la vallée de l'Argens.

V.3 MILIEU HUMAIN

Le couloir d'étude apparaît majoritairement en enjeu faible pour le milieu humain.

Les zones à enjeu très fort sont réduites et se situent au niveau des zones d'habitat aggloméré et dense, ainsi qu'au niveau des zones de travaux souterrains à Ollières. Les zones à enjeu très fort sont disséminées aux 2 extrémités du couloir d'étude et plus largement au sud à Ollières, Seillons, Tourves et Saint-Maximin où une très large zone d'habitat dense barre le couloir d'étude sur 5 km de large.

Les zones à enjeu moyen correspondent à l'habitat diffus et se retrouvent principalement dans la plaine de Rians et à l'extrémité sud du couloir d'étude, à l'ouest d'Ollières et à Tourves.

V.4 AGRICULTURE ET SYLVICULTURE

Les zones à enjeu très fort se situent principalement au nord du couloir d'étude (terres agricoles de la vallée du Réal) et au sud-est du couloir d'étude (terres agricoles des vallées des affluents de l'Argens). Elles correspondent essentiellement aux terres agricoles (terres arables et vignes).

Les enjeux forts se regroupent au centre du couloir d'étude. Ils concernent la forêt domaniale et les autres forêts publiques (régionales, départementales et communales). Cette zone correspond à la partie Est du massif de la Sainte Victoire.

Les zones à enjeux moyens sont recensées sur l'ensemble du couloir d'étude : ce sont des forêts privées.

Les zones à enjeux très forts sont difficilement évitables car elles sont principalement localisées au niveau des grands points de passage : en vallée et aux extrémités du couloir d'étude.

V.5 PATRIMOINE ET PAYSAGE

Les zones à enjeu très fort se situent principalement au nord du couloir d'étude (terres agricoles de la vallée du Réal) et au sud-est du couloir d'étude (terres agricoles des vallées des affluents de l'Argens). Elles correspondent essentiellement aux terres agricoles (terres arables et vignes).

Les enjeux forts se regroupent au centre du couloir d'étude. Ils concernent la forêt domaniale et les autres forêts publiques (régionales, départementales et communales). Cette zone correspond à la partie Est du massif de la Sainte-Victoire.

Les zones à enjeux moyens sont recensées sur l'ensemble du couloir d'étude : ce sont des forêts privées.

Les zones à enjeux très forts sont difficilement évitables car elles sont principalement localisées au niveau des grands points de passage : en vallée et aux extrémités du couloir d'étude.

V.6 CONCLUSION

Les thématiques les plus importantes en termes de pourcentage d'**enjeu très fort** sont les espaces naturels (35%) et le thème agriculture-sylviculture (27%). Vient ensuite le thème ressource en eau (7%).

Sur le couloir d'étude, on recense 65% d'**enjeu très fort**. Les enjeux très forts sont localisés :

- Principalement dans l'extrémité nord du couloir d'étude qui est classée en zone à enjeu très fort : ces zones correspondent aux milieux naturels remarquables (ZPS, SIC) du massif de la Sainte-Victoire et en partie aux terres agricoles de la vallée du Réal ;
- Au sud du couloir d'étude : ces zones d'enjeu très fort sont plus éparpillées. On recense surtout des zones à enjeu très fort qui correspondent aux terres agricoles des vallées des affluents de l'Argens.

Les **enjeux forts** sont recensés dans la partie centrale du couloir d'étude. Ces enjeux forts sont peu présents (27%).

Quant aux **enjeux moyens**, ils se situent également dans la partie centrale du couloir d'étude et au sud (8%).

Au vu de la carte de synthèse, il apparaît que la zone située au Nord du couloir d'étude concentre le plus grand nombre d'enjeu. Cette zone correspond aux vastes massifs de la montagne Sainte-Victoire, du Concors et Artigues.

VI TABLEAU DE SYNTHÈSE

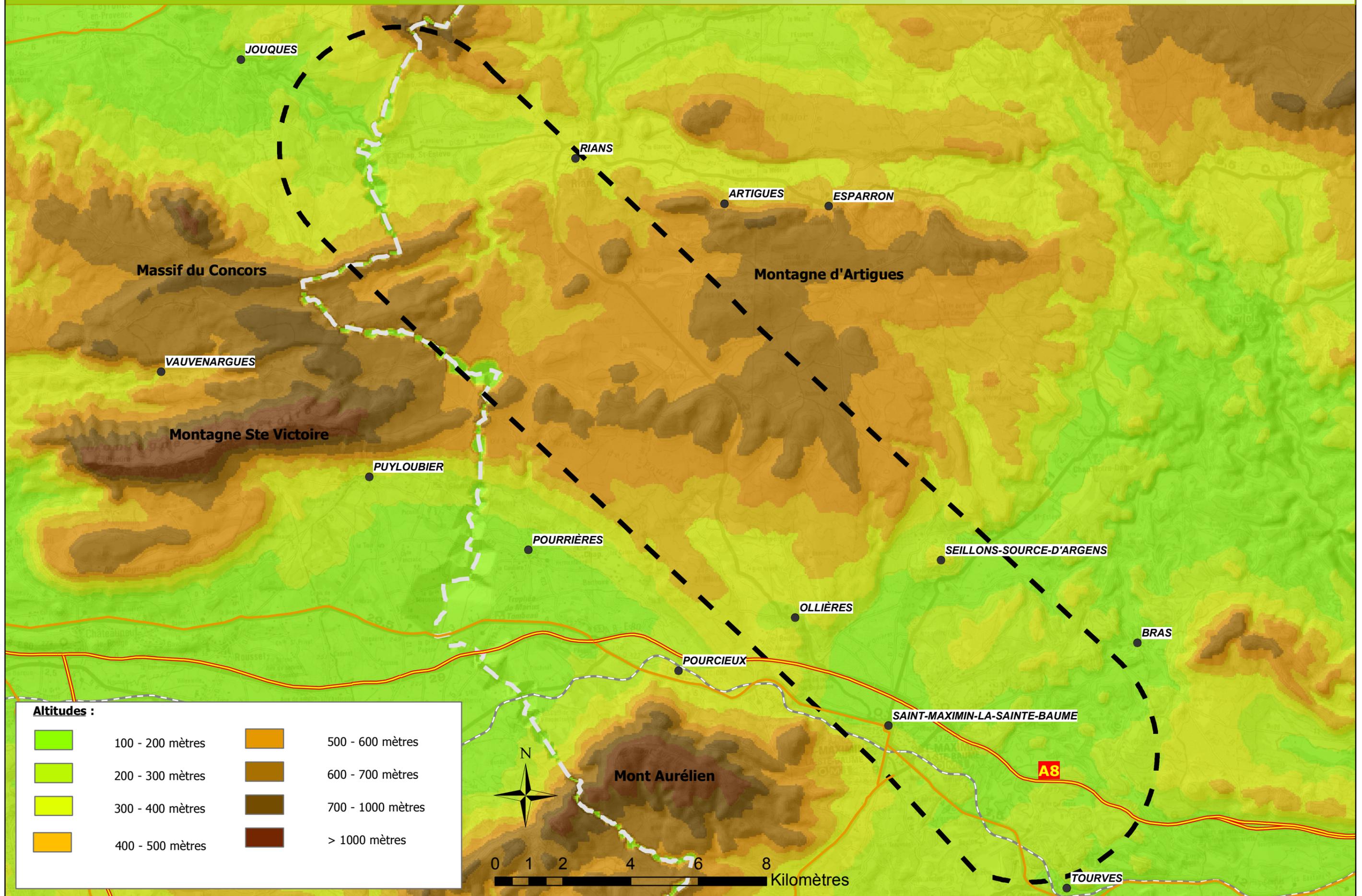
Tableau de synthèse

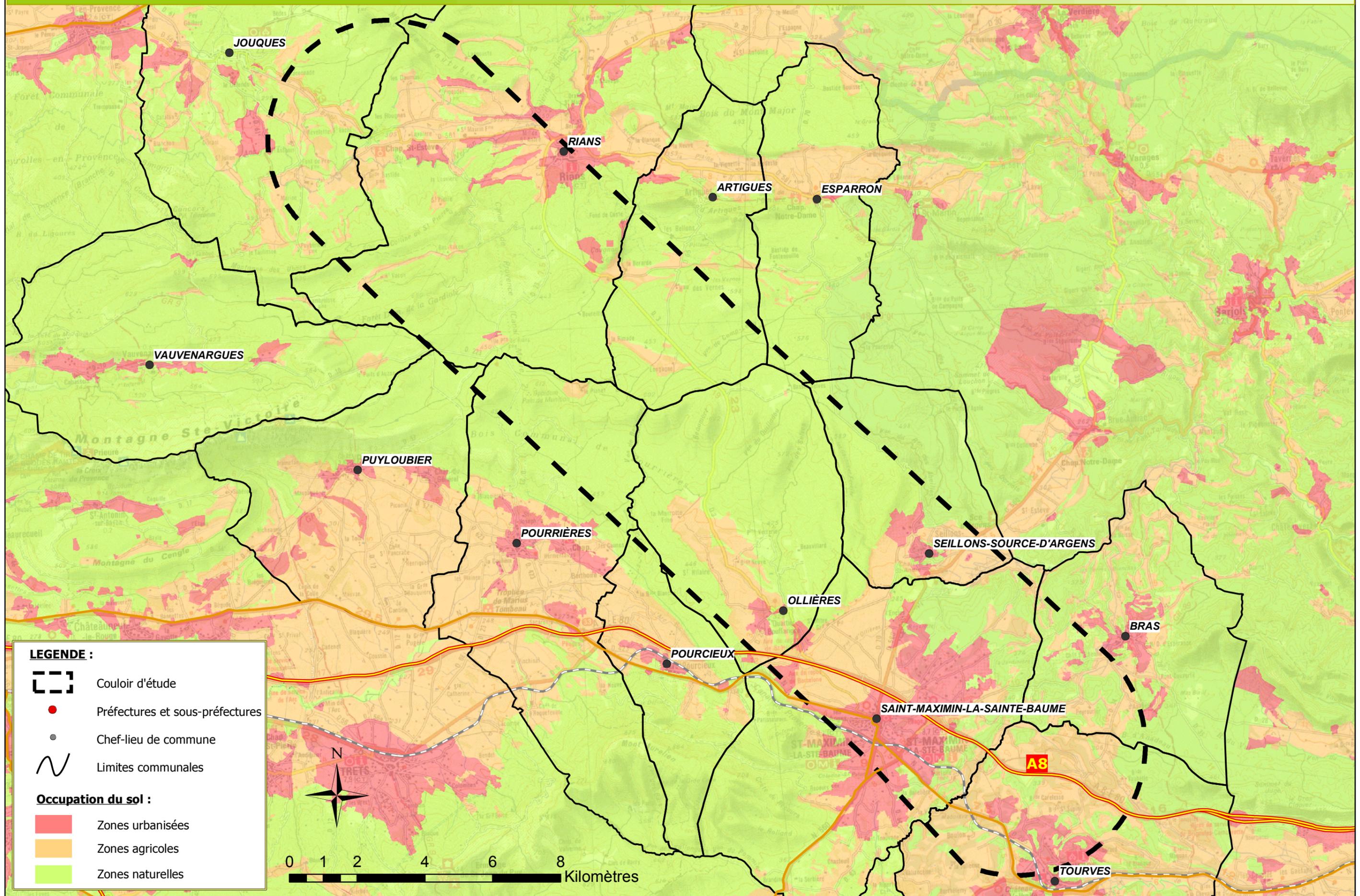
Thème	Principaux enjeux	% de contribution par enjeux	% de contribution par thématique / couloir d'étude	Commentaires	Mesures préconisées	Impacts résiduels
Ressource en eau	<p><u>Très fort</u> 5 sites de captage AEP et 5 périmètres de protection Réal, cours d'eau de 1ère catégorie piscicole</p> <p><u>Fort</u> Canal de Provence SAGE de l'Arc Contrat de rivière du Touloubre Réal, Cauron, ruisseau des Fontaines et Vallat d'Ollières, cours d'eau d'objectif de qualité 1A Zones inondables entre Ollières, Saint Maximin-la-Sainte-Baume et Seillons-Source-d'Argens 4 zones humides de petites tailles</p> <p><u>Moyen</u> 1 captage d'eau superficiel d'utilisation agricole ou industrielle à Tourves</p>	<p>7% TF 11% F 46% M 36% Fa</p>	<p>9%</p>	<p>Les périmètres de protection de captages AEP entre Seillons-Source-d'Argens et Ollières recouvre une partie du couloir d'étude dans ce secteur et seront difficilement évitables. Tous les captages et autres périmètres de protection pourront être évités.</p> <p>Hormis le Réal, tous les cours d'eau et le canal de Provence devront être franchis. Le réal pourra être évité avec un passage légèrement au sud.</p>	<p><u>Sites sensibles des captages AEP</u> Dispositif de rétention des eaux de la plateforme ferroviaire en cas d'accident polluant. Passage en remblais favorisé au niveau des périmètres de protection Surveillance de la qualité des eaux de pompage et du niveau des aquifères</p>	Mineur
				<p>Les zones humides sont de petites superficies et ponctuelles. L'évitement est possible.</p> <p>Les ENS pourront être presque tous évités. Seuls ceux de la commune d'Ollières devront être franchis.</p> <p>Le SAGE et le contrat de rivière étant en bordure du couloir d'étude, ils sont évitables.</p> <p>Les zones inondables du Cauron et des affluents de l'Argens devront être franchies.</p>	<p><u>Franchissement des cours d'eau (Réal, Cauron, ruisseau des Fontaines et Vallat d'Ollières), du canal de Provence, des zones inondables associées et zones humides</u> Evitement des sites les plus sensibles Traversées en viaducs garantissant la complète transparence hydraulique Maintien de la possibilité d'expansion des crues Sécurité du trafic</p>	Mineur

Milieu naturel	<p><u>Très fort</u> SIC Montagne Sainte-Victoire, forêt de Peyrolles, montagne des ubacs, montagne d'Artigues</p> <p>ZPS Montagne Sainte-Victoire ENS à Rians (2), Ollières (2), Seillons-Source d'Argens (2) et Saint-Maximin-la-Sainte-Baume (2).</p> <p><u>Fort</u> ZICO Montagne Sainte-Victoire</p> <p><u>Moyen</u> ZNIEFF II Montagne d'Artigues ZNIEFF II Massif de la Gardiole ZNIEFF II Mare de l'Etendard ZNIEFF II Le Cauron et ses affluents</p>	35% TF 1% F 2% M 0% Fa	49%	<p>Les sites sensibles de la Sainte Victoire (Natura 2000) et la ZNIEFF de la Gardiole) ne sont pas évitables. Ils recouvrent largement le couloir d'étude au nord.</p> <p>La majorité des ENS seront évitables. Seul celui d'Ollières, de plus grandes superficie, sera difficile à éviter.</p> <p>La vallée du Cauron traverse de couloir d'étude et sera franchie par le projet.</p> <p>La mare de l'Etendard est évitable compte tenu de sa petite taille et de sa localisation.</p> <p>Le massif de l'Artigues sera évitable avec un passage dans la moitié ouest du couloir d'étude.</p>	<p><u>Massif de la Montagne Sainte Victoire et de l'Artigues (SIC, ZPS, ZICO et ZNIEFF II)</u> Evitement au mieux Passage en tunnel Transparence écologique Calage optimal du projet en secteurs de moindres enjeux Mesures spécifiques d'accompagnement</p>	Fort
	<p><u>Vallée du Cauron</u> Transparence écologique (passages spécifiques pour la faune) Mesures spécifiques d'accompagnement</p>	Mineur				
Milieu humain	<p><u>Très fort</u> Habitat aggloméré et dense : Rians, Ollières, Seillons-Source-d'Argens, Saint-Maximin-la-Sainte-Baume et Tourves</p> <p>Zones de travaux souterrains à Ollières</p> <p><u>Moyen</u> Habitat diffus et les zones d'urbanisation future et d'activités Rians, Ollières, Seillons-Source-d'Argens, Saint-Maximin-la-Sainte-Baume, Tourves, Bras et Jouques</p>	6% TF 1% F 19% M 0% Fa	5%	<p>Les zones d'habitats denses et agglomérés étant ponctuelles et de faibles superficies, elles sont évitables.</p> <p>La bande d'étude franchit la commune de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume, la plus étendue. L'évitement de l'habitat aggloméré est possible. L'habitat dense et diffus devra être franchi à Saint-Maximin-la-Sainte-Baume et à Ollières.</p> <p>Les sites d'habitat diffus et les zones d'urbanisation future et d'activités, occupent largement le territoire du fuseau et ne pourront être évitées.</p> <p>Les zones de travaux souterrains sont localisées et ponctuelles et pourront être évitées.</p>	<p><u>Habitat aggloméré et dense de la Saint-Maximin-la-Sainte-Baume</u> Evitement et éloignement maximal Jumelage avec l'autoroute A8 Protection acoustique et insertion visuelle Rétablissement des échanges Indemnisations</p>	Modéré
	<p><u>Habitat diffus Tourbes, Rians et Ollières</u> Evitement au mieux Protection acoustique et insertion visuelle Rétablissement des échanges Indemnisations</p>	Mineur à modéré				
	<p><u>Habitat dense Ollières</u> Réduction de la zone d'habitat dense concernée par le projet</p>	Mineur				

Agriculture/ Sylviculture	<p><u>Très fort</u> AOC viticoles : Au nord AOC Coteaux d'Aix-en-Provence Au centre AOC Coteaux d'Aix-en-Provence, Cote de Provence et Coteaux Varois. Au sud AOC Coteaux Varois</p> <p>AOC oléicoles : Au nord AOC Huile d'Olive de Haute Provence Au centre AOC Huile d'Olive de Haute Provence et Huile d'Olive d'Aix-en-Provence ».</p> <p><u>Fort</u> Forêts publiques et forêt domaniale de Gardiole</p>	28% TF 20% F 47% M 0% Fa	29%	<p>Le secteur est rural et les cultures viticoles sont très importantes à de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume, Ollières, Seillons-Source-d'Argens, Bras et Tourves. L'ensemble des vignes sera difficilement évitable.</p> <p>Les terres arables entre Rians et Jouques pourront être évitées en majorité.</p> <p>Plus de 50% de l'aire d'étude est couverte par des massifs forestiers dont environ 1/3 de forêts publiques. Elles ne pourront pas être toutes évitées.</p> <p>La forêt de Gardiole est évitable. Tous les sites et édifices historiques sont évitables.</p>	<p><u>Terres agricoles sensibles notamment les cultures viticoles AOC Ollières, Saint-Maximin-la-Sainte-Baume, Seillons-Source-d'Argens</u> Evitement au mieux des cultures AOC Remembrement et aménagement des terres agricoles Rétablissement des échanges Indemnités Droit de nouvelles plantations en secteur AOC. Réserve foncière</p>	Modéré
	<p><u>Forêts publiques non domaniales et forêt domaniale de Gardiole</u> Evitement au mieux notamment de la forêt domaniale Passage en tunnel Aménagement sylvicole</p>				<p><u>Forêts publiques non domaniales et forêt domaniale de Gardiole</u> Evitement au mieux notamment de la forêt domaniale Passage en tunnel Aménagement sylvicole</p>	Modéré
Patrimoine/ Paysage	<p><u>Très fort</u> 7 monuments historiques classés : 3 à Saint-Maximin-la-Sainte-Baume 4 à Tourves ; 2 sites classés (dont 1 ponctuel) site étendu de la Montagne Sainte-Victoire (Puyoubier) 1 site ponctuel en limite de couloir d'étude, à Tourves.</p> <p><u>Fort</u> 4 monuments historiques inscrits : à Rians, à Ollières, à Saint-Maximin-la-Sainte-Baume et à Tourves. Projet de classement de site du massif de Concors</p> <p><u>Micro-paysages</u> Piémont de la Montagne des Ubacs, site du vallon de Saint Bachi à Saint-Estève, Seillons- Source-d'Argens Massifs de la Sainte Victoire et de la Sainte Baume</p>	1% TF 56% F 0% M 0% Fa	8%	<p>L'ensemble des sites et monuments historiques étant ponctuels et localisés, ils sont évitables.</p> <p>Seul le projet de classement de site du massif des Concors devra être franchi. Ce dernier occupe largement la bande d'étude au nord.</p> <p>Le micro-paysage Piémont de la Montagne des Ubacs ne sera pas évitable dans le cas d'un tracé avec passage au nord-ouest</p> <p>Le massif de la Sainte Victoire sera traversé. Celui de la Sainte Baume présent à l'extrémité sud-est du couloir d'étude pourra être contourné.</p>	<p><u>Patrimoines</u> Evitement au mieux Intégration des ouvrages avec les styles architecturaux locaux</p>	Mineur
	<p><u>Projet de classement de site massif de Concors et des micro-paysages notamment le Piémont de la Montagne des Ubacs et de l'unité paysagère de la Sainte Victoire</u> Evitement des micro-paysages et sites sensibles Intégration paysagère de la LGV et des ouvrages Passage en tunnel</p>				<p><u>Projet de classement de site massif de Concors et des micro-paysages notamment le Piémont de la Montagne des Ubacs et de l'unité paysagère de la Sainte Victoire</u> Evitement des micro-paysages et sites sensibles Intégration paysagère de la LGV et des ouvrages Passage en tunnel</p>	Modéré à mineur

VII ATLAS CARTOGRAPHIQUE





RESSOURCE EN EAU

LEGENDE

ETAT INITIAL :

-  Couloir d'étude
-  Préfectures et sous-préfectures
-  Chef-lieu de commune

-  Route nationale
-  Autoroute
-  Voie ferrée classique
-  LGV Méditerranée

EAUX SUPERFICIELLES :

Qualité et usage :

Objectif de qualité des cours d'eau :

-  1A - très bonne
-  1B - bonne
-  2 - moyenne
-  3 - mauvaise

Catégories piscicoles :

-  1ère catégorie
-  2ème catégorie

-  Contrats de rivière

-  Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux mis en oeuvre

-  Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux en cours d'élaboration

Catégories d'eaux superficielles :

-  Cours d'eau
-  Canaux
-  Plans d'eau
-  Zones humides
-  Zones inondables

Points de captage et principaux usages :

-  Eau potable
-  Agriculture - industrie
-  Loisirs

EAUX SOUTERRAINES :

Points de captage et principaux usages :

-  Eau potable
-  Agriculture - industrie

Périmètres de protection de captages :

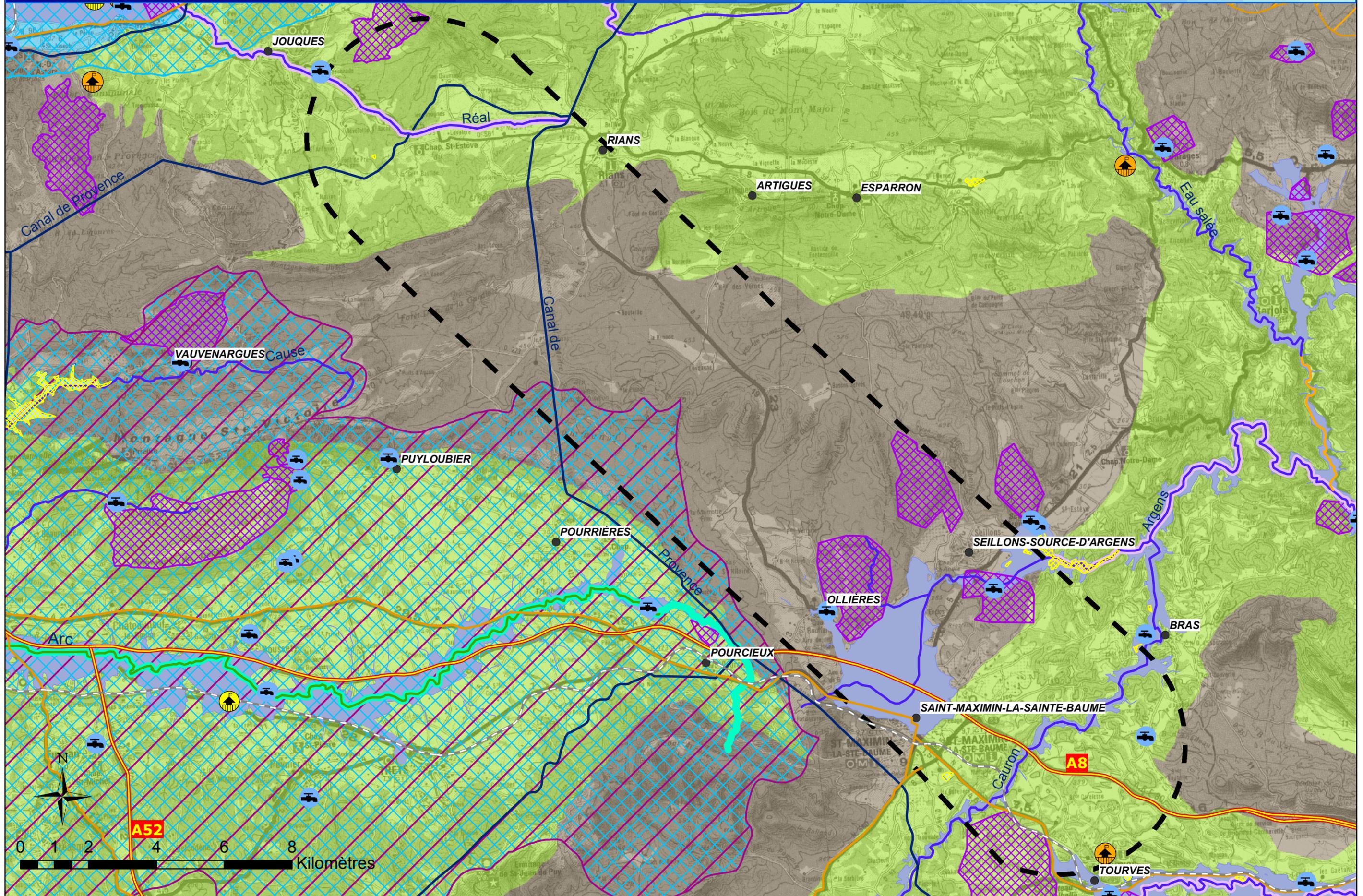
-  Emprise du périmètre de protection éloigné

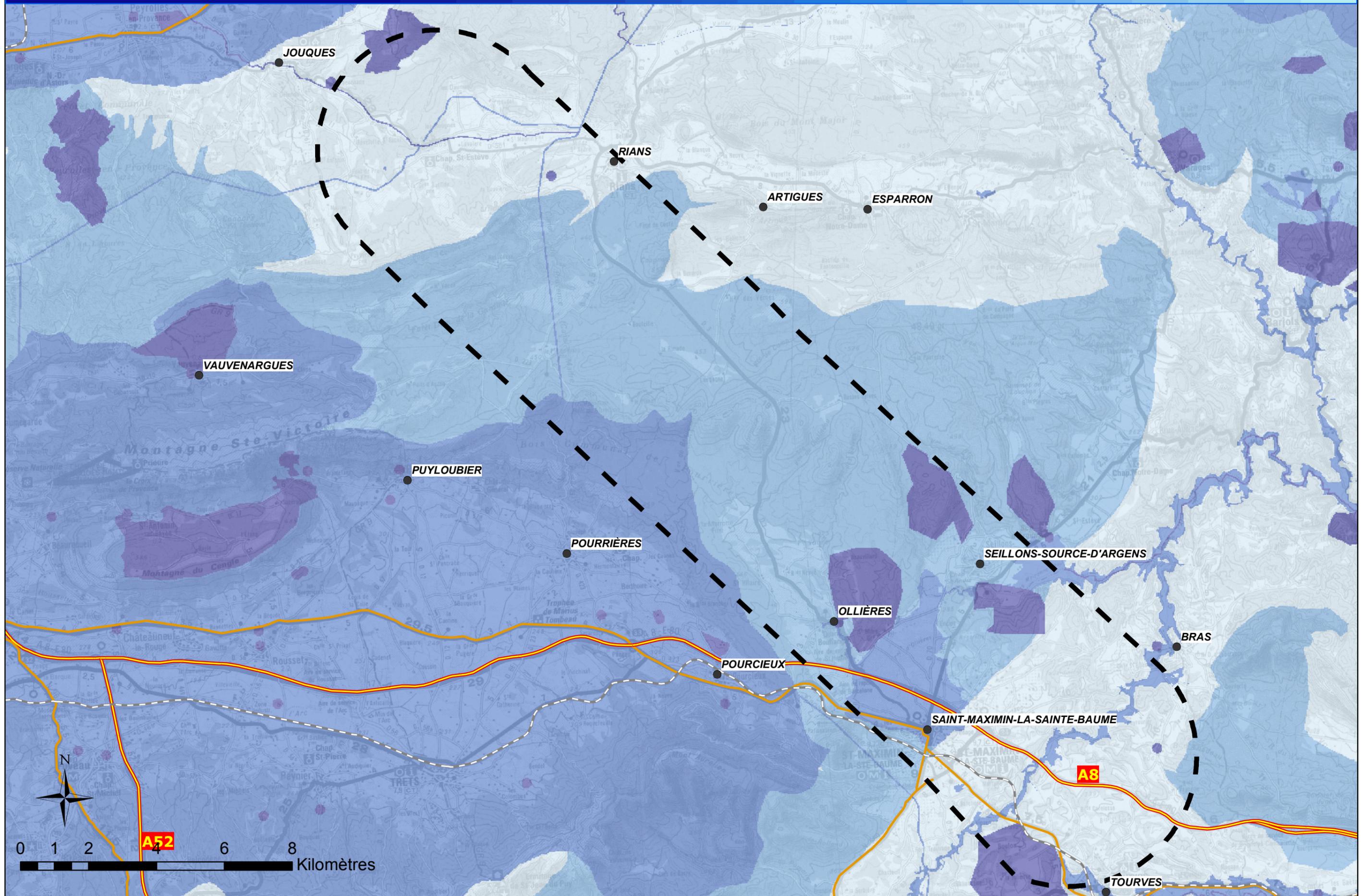
Types d'aquifères :

- Potentialité Bonne**
 -  Alluvial
 -  Karstique
- Potentialité Moyenne**
 -  Complexe du domaine alpin
 -  Complexe du domaine provençal
 -  De socle

SYNTHESE DES ENJEUX :

-  Très fort
-  Fort
-  Moyen
-  Faible





MILIEU NATUREL

LEGENDE

ETAT INITIAL :

-  Couloir d'étude
-  Préfectures et sous-préfectures
-  Chef-lieu de commune

-  Route nationale
-  Autoroute
-  Voie ferrée classique
-  LGV Méditerranée

RESEAU NATURA 2000

-  ZPS - SIC - pSIC
-  Zones d'Importance pour la Conservation des Oiseaux

AUTRES PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

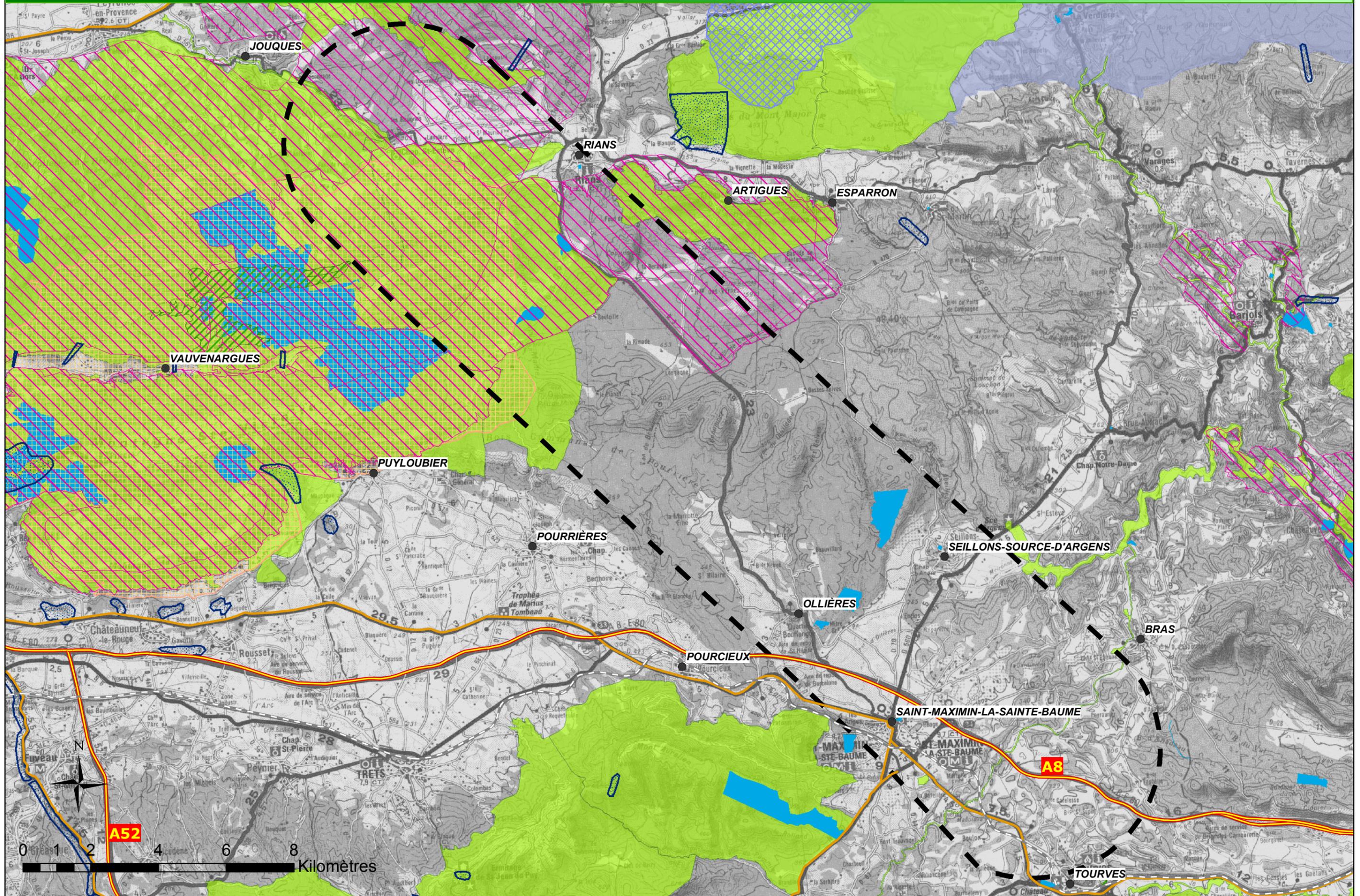
-  Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope
-  Zone périphérique du Parc National du Mercantour
-  Parcs Naturels Régionaux
-  Projet Parcs Naturels Régionaux
-  Réserves Naturelles
-  Réserves Naturelles Volontaires
-  Zones concernées par la loi littoral
-  Projet d'Intérêt Général
-  Projet de Réserve Naturelle Nationale

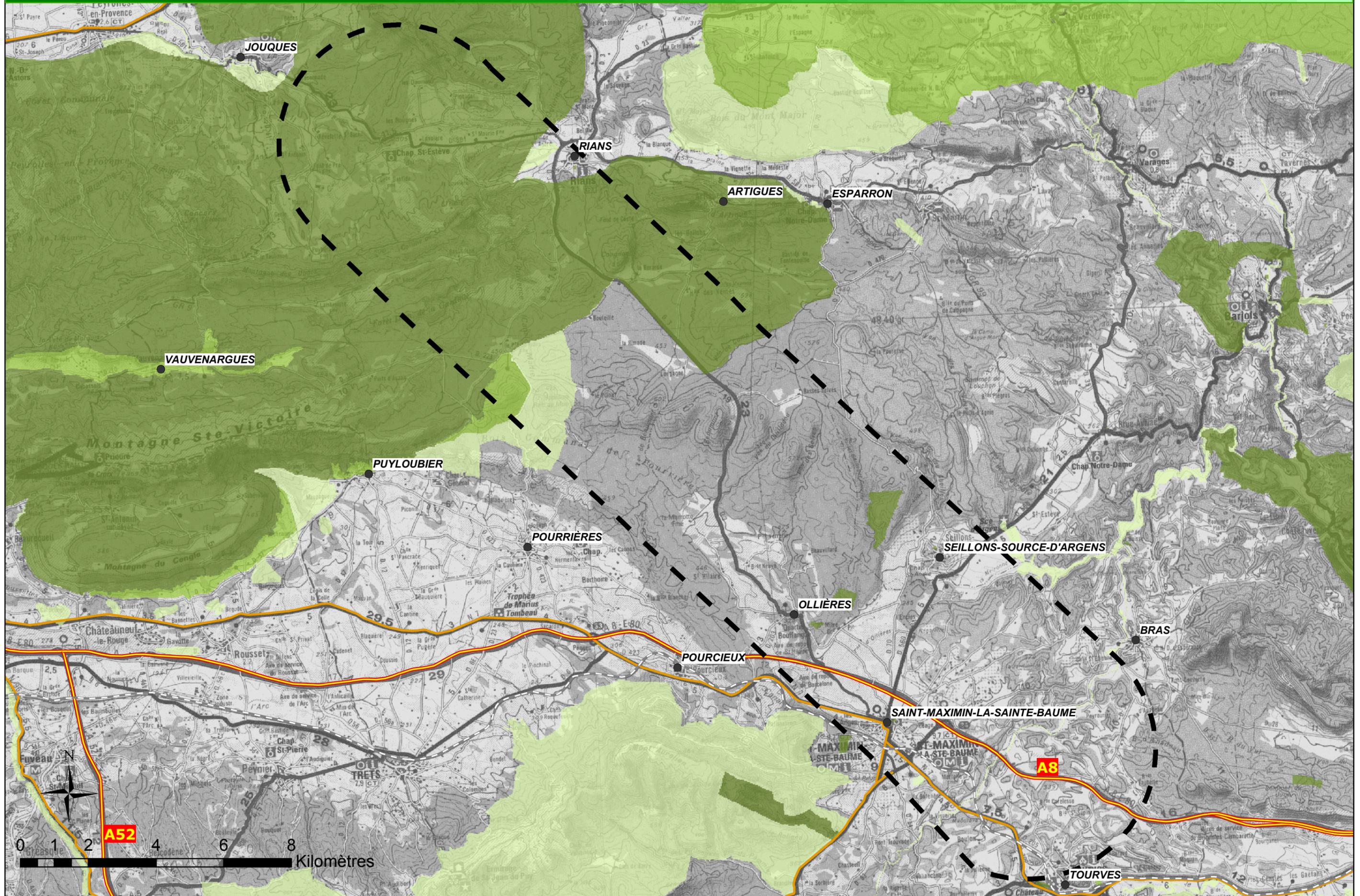
INVENTAIRES DES ESPACES SENSIBLES

-  Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type I
-  Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type II
-  Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique Géologique
-  Espaces Naturels Sensibles
-  Propriétés du Conservatoire du Littoral
-  Sites de population d'espèce protégée (Tortues d'Hermann)

SYNTHESE DES ENJEUX :

-  Très fort
-  Fort
-  Moyen





MILIEU HUMAIN

LEGENDE

ETAT INITIAL :

-  Couloir d'étude
-  Préfectures et sous-préfectures
-  Chef-lieu de commune

URBANISME

Type d'habitat :

-  Habitat aggloméré (bâti > 200 unités au km²)
-  Habitat dense (bâti compris entre 100 et 200 unités au km²)
-  Habitat diffus (bâti compris entre 15 et 100 unités au km²)
-  Habitat isolé (bâti < 15 unités au km²)

INFRASTRUCTURES ET PRINCIPAUX RÉSEAUX

Infrastructures de transport :

-  Aéroports, aérodromes
-  Autoroutes
-  Routes nationales
-  Lignes à Grande Vitesse
-  Voies ferrées classiques

LOISIRS ET TOURISME :

-  Chemins de Grande Randonnée
-  Bases de loisirs
-  Golfs

RISQUES TECHNOLOGIQUES ET SOLS POLLUÉS

-  Centres d'Enfouissement Technique
-  Carrières
-  Périmètres de concessions minières
-  Zones de travaux souterrains (mines et carrières)
-  C.E.A. de Cadarache

SYNTHESE DES ENJEUX :

-  Très fort
-  Fort
-  Moyen

 Zones d'urbanisation future (hors activité)

 Zones d'activités

 Terrains militaires

Equipements publics :

-  Hôpitaux
-  Etablissements d'enseignements (superficie > 10 ha)

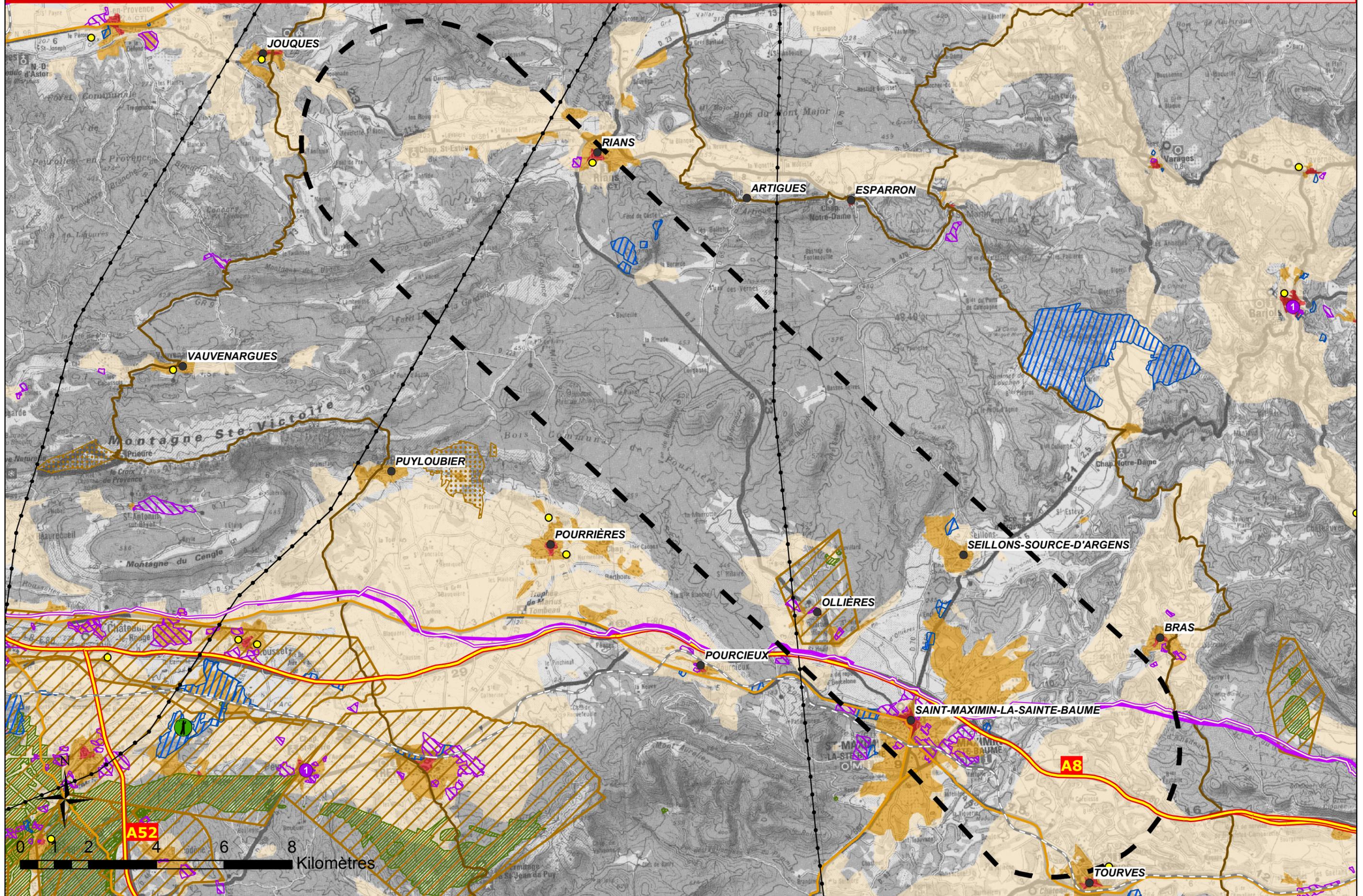
Principaux réseaux :

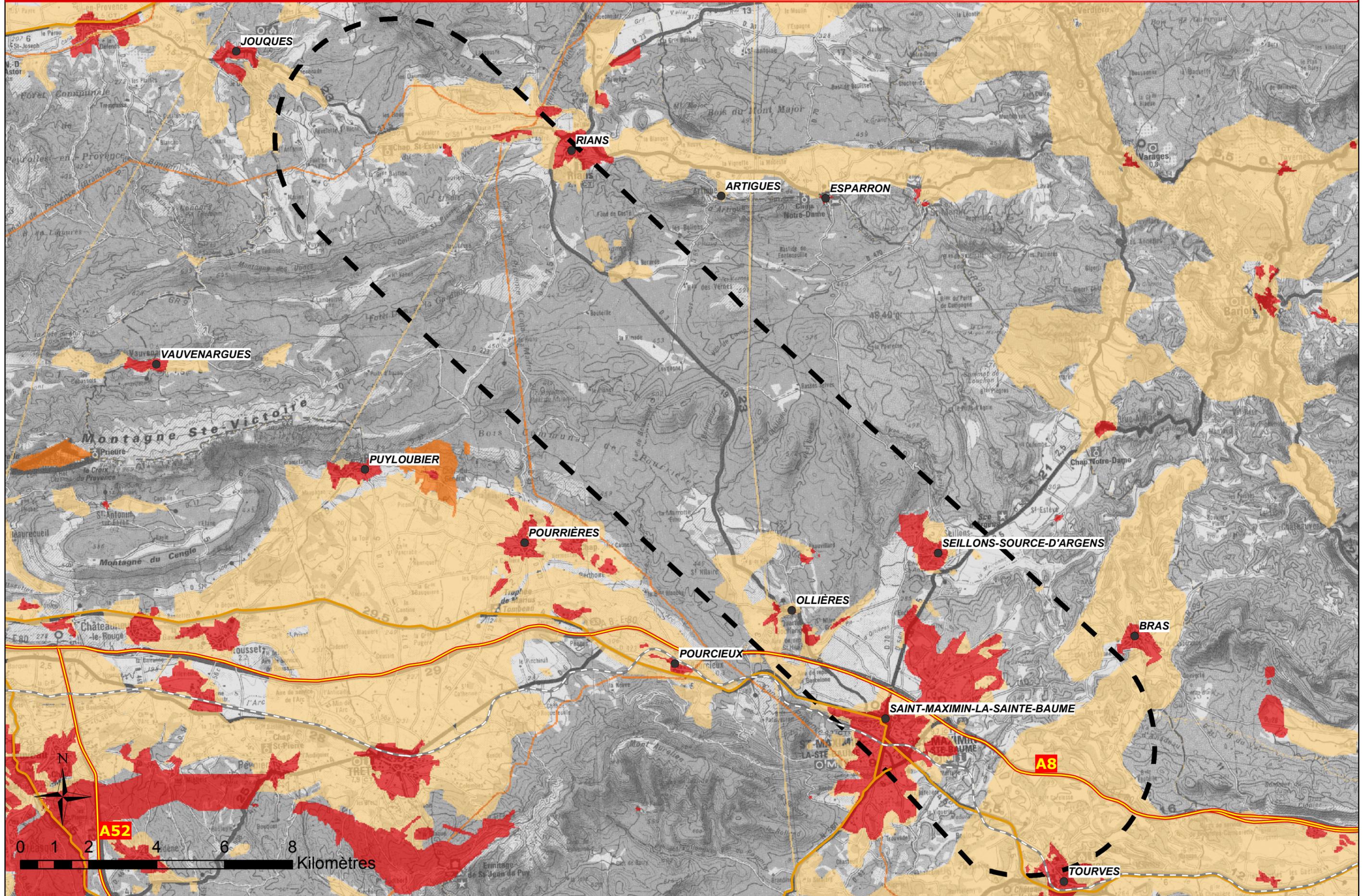
-  Réseau électrique (THT - 90 kV)
-  Pipeline
-  Pylônes et tours télécom de plus de 50 m

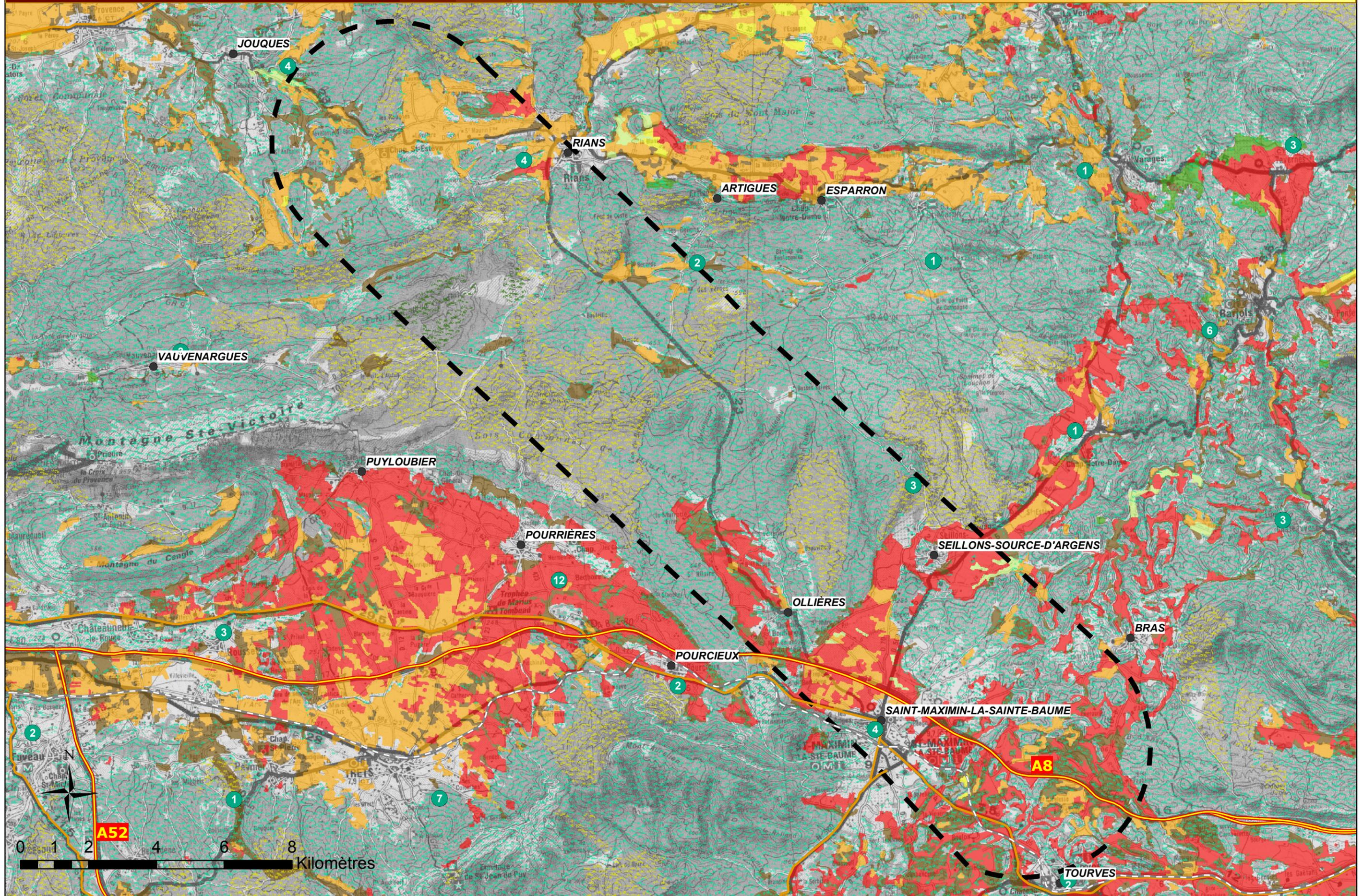
 Terrains de sports

Nombre par commune :

-  Sites SEVESO (seuil haut)
-  Silos de céréales soumis à autorisation
-  Sols pollués







AGRICULTURE ET SYLVICULTURE

LEGENDE

ETAT INITIAL :

-  Couloir d'étude
-  Préfectures et sous-préfectures
-  Chef-lieu de commune

AGRICULTURE

Différentes cultures :

-  Zones à forte densité de serres (parcelle > à 5 ha)
-  Terres arables (parcelle > à 5 ha)
-  Vignobles (parcelle > à 5 ha)
-  Vergers et petits fruits (parcelle > à 5 ha)
-  Oliveraies (parcelle > à 5 ha)

SYLVICULTURE ET FORETS

-  Forêts domaniales
-  Autres forêts publiques (régions, départements, communes)
-  Forêts privées

SYNTHESE DES ENJEUX :

-  Très fort
-  Fort
-  Moyen

-  Route nationale
-  Autoroute
-  Voie ferrée classique
-  LGV Méditerranée

-  Prairies (parcelle > à 5 ha)
-  Terres agricoles (type de cultures non différenciées)

Mesures agri-environnementales :

-  2 Nombre de Contrats Territoriaux d'Exploitations et de Contrats d'Agriculture Durable par commune

PATRIMOINE - PAYSAGE

LEGENDE

ETAT INITIAL :

-  Couloir d'étude concerné
-  Autre couloir d'étude
-  Préfectures et sous-préfectures
-  Chef-lieu de commune
-  Massif forestier

-  Route nationale
-  Autoroute
-  Voie ferrée classique
-  LGV Méditerranée

PATRIMOINE

-  Nombre de monuments historiques (agglomérations les plus importantes*)
-  Monuments historiques classés et périmètre de protection (500 m)
-  Monuments historiques inscrits et périmètre de protection (500 m)
-  Projet d'Intérêt Général
-  Parc Naturel Régional
-  Projet de Parc Naturel Régional

-  Sites classés
-  Projets de classement
-  Sites inscrits
-  Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager
-  ZPPAUP en cours de création

PAYSAGE

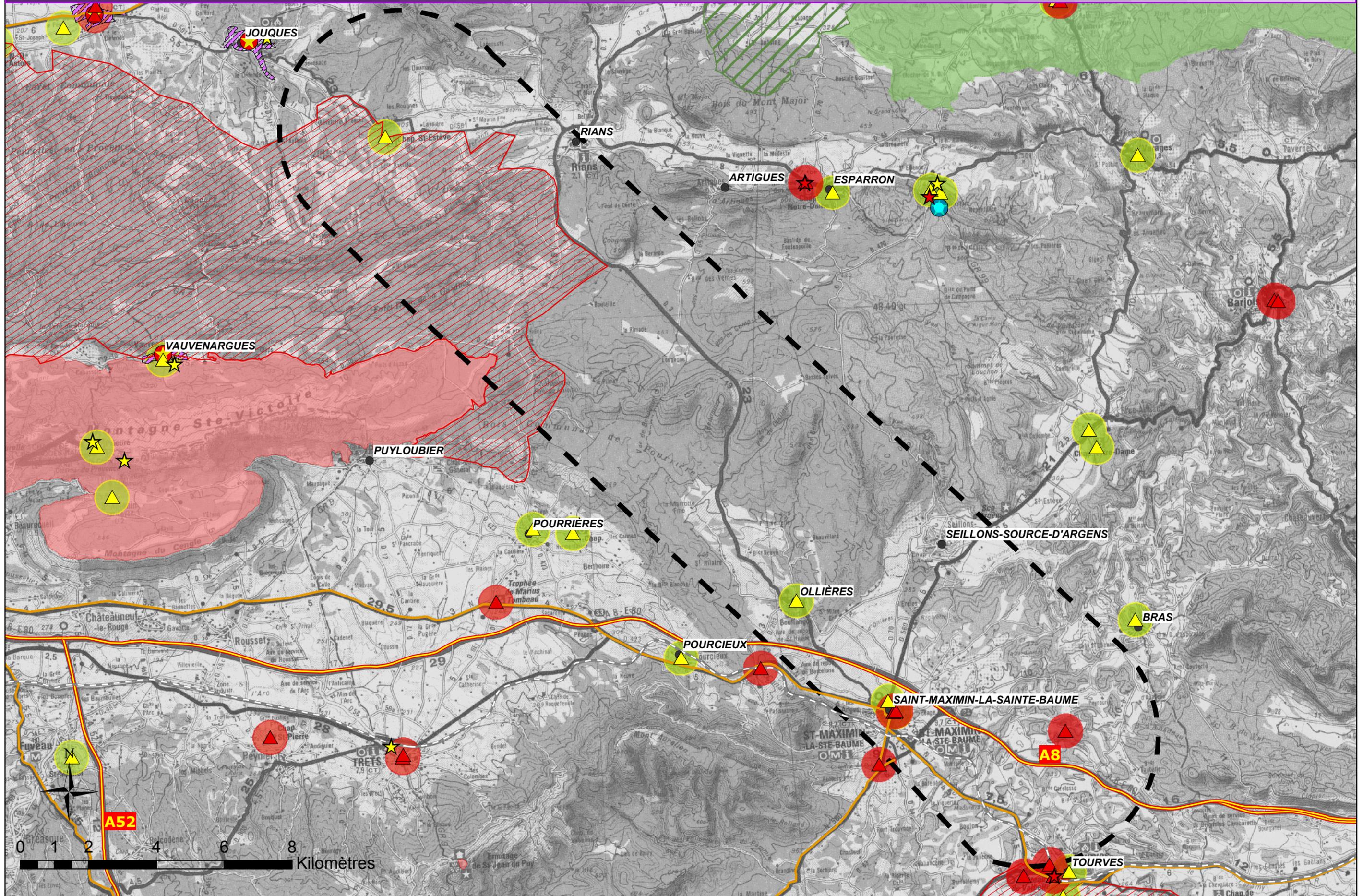
-  Table d'orientation
-  Point de vue
-  Village perché
-  Rayon visuel
-  Unité paysagère remarquable
-  Micro-paysage

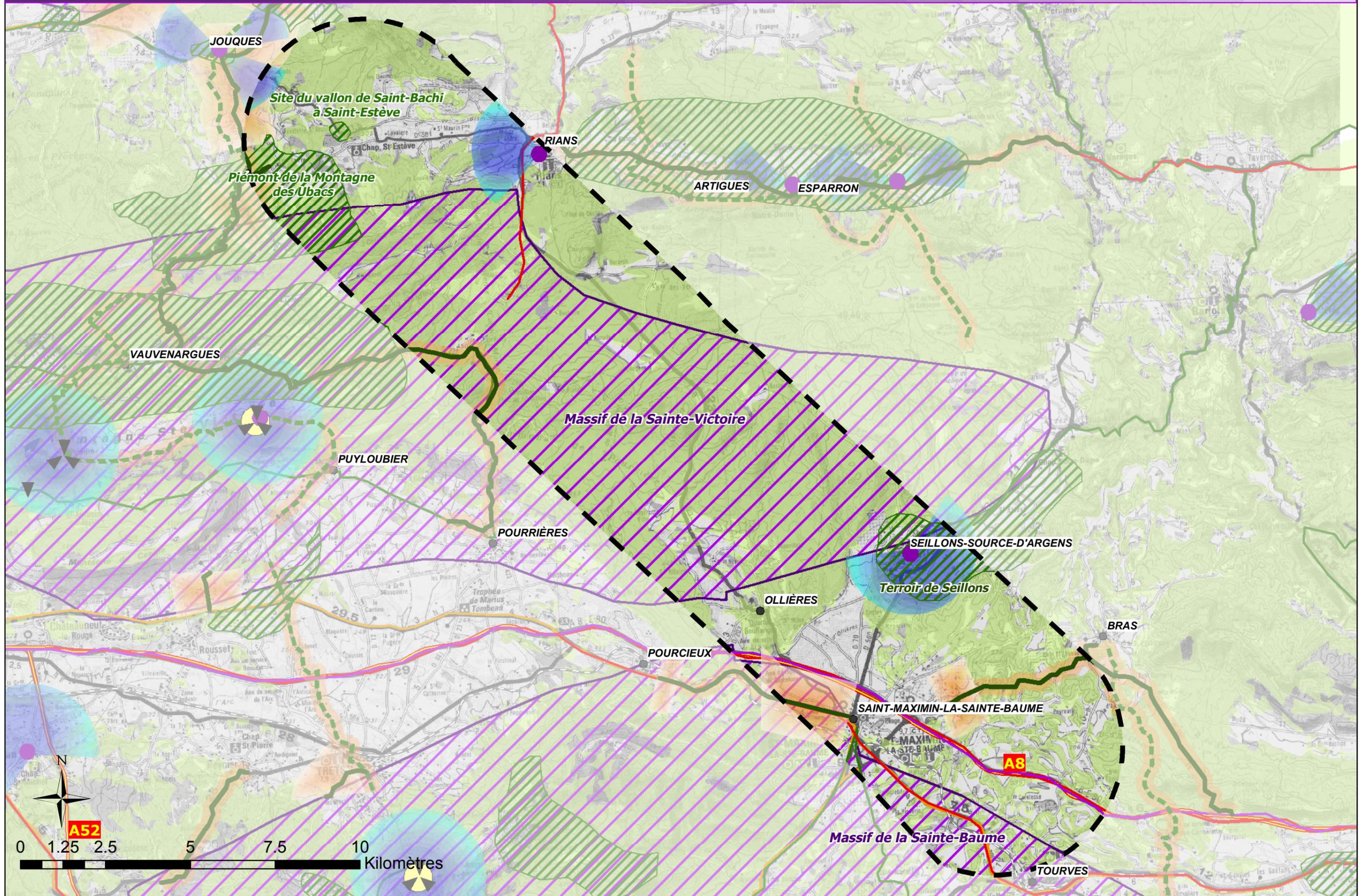
-  Route pittoresque
-  Route des vins
-  Route des peintres
-  Tronçon pittoresque
-  Chemin de Grande Randonnée
-  Champ de vision
-  Panorama

SYNTHESE DES ENJEUX :

-  Très fort
-  Fort
-  Moyen

* Nice, Grasse, Marseille, Aix en Provence, Toulon, Hyères et Fréjus





DURANCE - CENTRE VAR

PATRIMOINE - PAYSAGE "Synthèse des enjeux"

